



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ
Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
Trial Chamber
Chambre de première instance

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 02-Aug-2012, 09:08
CMS/CFO: Sann Rada

TRANSCRIPTION - PROCÈS
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

26 juillet 2012
Journée d'audience n° 85

Devant les juges :

NIL Nonn, Président
Silvia CARTWRIGHT
YA Sokhan
Jean-Marc LAVERGNE
YOU Ottara
THOU Mony (suppléant)
Claudia FENZ (suppléante)

Les accusés :

NUON Chea
IENG Sary
KHIEU Samphan

Pour les accusés :

SON Arun
Andrew IANUZZI
ANG Udom
Michael G. KARNAVAS
KONG Sam Onn
Arthur VERCKEN

Pour la Chambre de première instance :

DUCH Phary
SE Kolvuthy
Natacha WEXELS-RISER

Pour les parties civiles :

PICH Ang
Elisabeth SIMONNEAU-FORT
LOR Chunthy
VEN Pov
TY Srinna
Christine MARTINEAU

Pour le Bureau des co-procureurs :

Tarik ABDULHAK
SENG Bunkheang
SONG Chorvoin
Dale LYSAK

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun

TABLE DES MATIÈRES

M. ROCHOEM TON (TCW-564)

Interrogatoire par M. Seng Bunkheang (suite) page 2
Interrogatoire par M. Lysak..... page 18

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
Me ANG UDOM	Khmer
Mme la juge CARTWRIGHT	Anglais
Me IANUZZI	Anglais
Me KARNAVAS	Anglais
M. le juge LAVERGNE	Français
M. LYSAK	Anglais
M. le juge Président NIL NONN	Khmer
M. ROCHOEM TON (TCW-564)	Khmer
M. SENG BUNKHEANG	Khmer
Me SIMONNEAU-FORT	Français
Me SON ARUN	Khmer
Me VERCKEN	Français

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h01)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

5 Avant de céder la parole à l'Accusation, qui poursuivra son
6 interrogation du témoin, Greffier, veuillez faire état de la
7 présence des parties et des accusés.

8 LE GREFFIER:

9 Monsieur le Président, l'ensemble des parties "sont" présentes, à
10 l'exception de Ieng Sary, qui est présent dans la cellule de
11 détention temporaire.

12 Il renonce... il demande à renoncer à être présent au prétoire pour
13 la totalité de la journée.

14 Le document de renonciation a déjà été soumis au greffier.

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Je vous remercie.

17 La Chambre prend acte de la demande de Ieng Sary reçue le 26
18 juillet 2012 et soumise par son équipe de défense par laquelle il
19 souhaite renoncer à son droit d'être présent au prétoire et
20 suivre le déroulement de la journée depuis sa cellule temporaire
21 par des moyens audiovisuels.

22 Le médecin traitant du centre de détention "de la" CETC a bien
23 examiné M. Ieng Sary et confirme son état de fatigue. Il n'est
24 donc pas souhaitable qu'il se déplace... et qu'il est préférable
25 qu'il suive la procédure depuis la cellule temporaire.

2

1 [09.03.55]

2 Ieng Sary demande donc à renoncer à être présent au prétoire et à
3 suivre le déroulement de la journée depuis sa cellule temporaire.

4 Dans la mesure où il pourra communiquer directement avec son

5 équipe de défense, la Chambre fait droit à sa demande et

6 l'autorise à renoncer à être présent et à suivre les débats

7 depuis la cellule temporaire pour la totalité de la journée.

8 L'Unité audiovisuelle est priée, donc, de s'assurer que M. Ieng

9 Sary puisse suivre les débats depuis sa cellule temporaire.

10 L'Accusation a donc la parole et pourra poursuivre son

11 interrogation de ce témoin.

12 [09.04.52]

13 INTERROGATOIRE

14 PAR M. SENG BUNKHEANG:

15 Merci, Monsieur le Président.

16 Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les juges.

17 Bonjour à tous.

18 Bonjour, Monsieur le témoin.

19 Q. À la fin de la journée, hier, vous nous avez dit que Pol Pot

20 se rendait dans les zones pour animer les séances d'étude. Est-ce

21 que Pol Pot se rendait sur les champs de bataille le long du

22 front?

23 M. ROCHOEM TON:

24 R. Oui, il allait sur les champs de bataille, chez Koy Thuon,

25 chez Ta Mok... et à Anlong Veng.

3

1 Q. Merci.

2 Me SON ARUN:

3 Monsieur le Président, puis-je avoir la parole?

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Oui.

6 [09.06.22]

7 Me SON ARUN:

8 Je n'ai pas d'objection à exprimer, mais je voudrais que le
9 témoin précise le sens de "champ de bataille". Est-ce que c'est
10 un lieu de combat?

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 L'Accusation, allez-y.

13 M. SENG BUNKHEANG:

14 Merci, Monsieur le Président.

15 Le terme "champ de bataille" est fréquemment utilisé et signifie
16 un "champ de bataille".

17 Nous n'allons pas rentrer en détail concernant ce sujet. Mais,
18 puisque la question est soulevée, je vais demander au témoin.

19 Q. Pourriez-vous clarifier ce que vous entendez par "champ de
20 bataille"?

21 [09.07.27]

22 M. ROCHOEM TON:

23 R. Un champ de bataille est l'endroit où les soldats sont formés
24 au combat.

25 Concernant Koy Thuon, ce champ de bataille était à Kampong Thom,

4

1 dans le... Kampong Thom. Quant à Vorn Vet, son champ de bataille se
2 trouvait dans la Zone spéciale.

3 Q. Merci. Concernant Son Sen et Ta Mok, où se trouvaient-ils?

4 R. Les champs de bataille dont ces deux personnes étaient
5 responsables? Son Sen, c'était dans le... Kampong Thom. Et pour ce
6 qu'il y "a" de Koy Thuon, son champ de bataille faisait partie de
7 la Zone spéciale (phon.). Ta Mok se trouvait au Sud-Ouest.

8 [09.08.52]

9 Q. Merci. Lorsque Pol Pot est allé rencontrer ces personnes,
10 est-ce qu'il effectuait des voyages... des déplacements réguliers
11 pour les rencontrer?

12 R. Oui, il se déplaçait régulièrement afin de les encourager sur
13 les champs de bataille.

14 Q. Merci.

15 J'aimerais revenir maintenant au bureau S-21. Qui résidait dans
16 ce bureau S-21 à l'époque?

17 R. (Intervention non interprétée)

18 Q. Je vous interromps, Monsieur le témoin. Je pense qu'il y a
19 confusion. En fait, je voulais dire: S-71.

20 R. Le bureau S-71... au bureau S-71, il y avait Pol Pot, Nuon Chea
21 et Khieu Samphan, qui restaient là plus ou moins en permanence.

22 Q. Merci. Concernant les déplacements qu'effectuait Pol Pot à
23 différents endroits: lorsque Pol Pot était en déplacement, qui
24 était responsable en son absence?

25 R. En l'absence de Om Pol Pot, Om Nuon Chea et Om Khieu Samphan

5

1 étaient là, au bureau.

2 [09.11.29]

3 Q. Merci. Hier, vous avez dit devant cette chambre que vous étiez
4 le messager de Pol Pot à S-71.

5 Pendant cette période, avez-vous jamais été messager pour
6 d'autres dirigeants du Parti, notamment Nuon Chea?

7 R. Lorsqu'ils étaient ensemble, il n'y avait aucun besoin de
8 livrer des courriers. Mais, lorsque Om Nuon Chea était au bureau
9 et Om Pol Pot était sur le champ de bataille, je servais de
10 messager pour porter des courriers entre eux.

11 [09.12.40]

12 Q. Merci. Savez-vous si Nuon Chea a également entrepris des
13 déplacements, comme Pol Pot, à cette époque?

14 R. Oui, il se déplaçait aussi fréquemment que Pol Pot.

15 Q. Lorsque Nuon Chea était absent, lorsqu'il partait en
16 déplacement, est-ce qu'il y allait directement ou est-ce qu'il
17 s'arrêtait quelque part auparavant?

18 R. Parfois, il allait directement à sa destination, et parfois il
19 s'arrêtait en route à d'autres endroits.

20 Q. Merci. Est-ce que vous vous rappelez les autres endroits où il
21 s'arrêtait avant de se rendre à sa destination?

22 R. Par exemple, lorsqu'il partait de S-71 pour aller dans la zone
23 304, entre les deux, il y avait un bureau, un bureau des
24 messagers...

25 [09.14.36]

6

1 Q. Est-ce que Nuon Chea est allé à Samlaut?

2 R. Il y est allé en 1972, et je l'ai accompagné.

3 Q. Vous êtes donc... vous l'avez donc accompagné. Est-ce que vous
4 étiez au courant de l'objectif de son voyage à Samlaut?

5 R. Il est allé à Samlaut pour rencontrer des chefs de zone: Hu
6 Nim, Heng Teav, Ta Sou (phon.), Ta Samay, Ta Vat, par exemple. Il
7 a également rencontré Hou Youn.

8 Q. Savez-vous pourquoi il a rencontré ces personnes?

9 R. D'après mes observations, et comme je l'ai indiqué auparavant,
10 il s'est réuni avec ces personnes. C'était une réunion comme
11 celle que j'ai décrite hier.

12 [09.16.35]

13 Q. Merci.

14 Hier, vous avez également dit ici, devant cette chambre, avoir
15 écouté les diffusions radio de Pékin, où vous avez appris que
16 Ieng Sary était un envoyé spécial pour Sihanouk. Pouvez-vous nous
17 dire dans quelle langue ces reportages étaient diffusés?

18 R. Les diffusions étaient en khmer. C'est toujours le cas
19 aujourd'hui.

20 Q. Merci. Savez-vous pourquoi Ieng Sary accompagnait Sihanouk à
21 cette époque?

22 R. Je n'ai pas connaissance des détails. Cependant, à cette
23 époque, il y avait donc des diffusions radio fréquentes au sujet
24 de sa présence là-bas.

25 [09.18.10]

7

1 Q. Merci.

2 D'après vos indications, vous étiez proche des dirigeants du
3 Parti depuis 1963. Ma question concerne la zone libérée du PCK...
4 combien de zones libérées appartenaient au PCK jusqu'en 1975?

5 R. D'après les "présentations" et d'après les informations
6 diffusées à la radio, la plupart des zones rurales étaient
7 libérées, à l'exception des villes provinciales... ou à l'exception
8 de certaines villes provinciales.

9 [09.19.30]

10 Q. Merci. Dans ces zones libérées, d'après vos connaissances,
11 est-ce que la circulation de la monnaie était autorisée? Est-ce
12 qu'il y avait des marchés?

13 R. Depuis le moment où j'ai rejoint le Parti, en 1967, on
14 recevait des salaires. Je percevais un salaire. Entre 1967 et
15 1975, oui, de l'argent circulait.

16 Q. Merci. Savez-vous qui étaient les ennemis aux yeux du Parti?

17 [09.21.14]

18 R. D'après ce que l'on nous a dit, nous avons compris que nous
19 menions une révolution populaire démocratique.

20 L'ennemi principal était l'impérialiste américain. C'était
21 l'ennemi principal, l'envahisseur de nombreux pays, et qui avait
22 lancé des bombardements pendant deux cents jours et deux cents
23 nuits en 1973.

24 On nous a donc instruit à ce sujet. C'était donc l'ennemi
25 principal.

8

1 Un autre ennemi, c'était tous ceux qui refusaient de rallier la
2 révolution. C'était l'ennemi clandestin. Cela comprenait les
3 agents de la CIA et du KGB.

4 Nous devons savoir faire la différence entre ces types
5 d'ennemis.

6 [09.22.44]

7 Q. D'après vos connaissances, est-ce que le Parti prenait des
8 mesures particulières contre ceux qu'on estimait être des ennemis
9 du Parti?

10 R. Entre le coup d'État du 18 mars 1970 et 1975, "dans" les
11 champs de bataille, les forces de la révolution combattaient les
12 forces de Lon Nol, qui bénéficiait de l'appui des Américains.

13 Q. Merci. Avez-vous connaissance de mesures prises par le Parti à
14 l'encontre de ses ennemis?

15 [09.24.17]

16 R. Pendant la guerre, toutes les zones, les secteurs et les
17 districts étaient formés pour connaître le champ de bataille.

18 Nous nous sommes battus contre ces ennemis, bien sûr.

19 En dehors du champ de bataille, pour ce qui "a" des gens qui
20 s'opposaient à la révolution, pour ma part, je n'ai jamais été

21 témoin de mesures prises à l'encontre d'opposants de la
22 révolution à cette époque.

23 Je savais simplement que nous nous battions contre l'ennemi sur
24 le champ de bataille.

25 Q. Merci. Vous venez à l'instant de dire à la Chambre qu'on vous

9

1 a formés, vous et les autres, à savoir qui était l'ennemi.

2 Pouvez-vous dire à la Chambre à qui vous faites référence?

3 [09.25.48]

4 R. C'était les hauts dirigeants du Parti qui disséminaient ces
5 informations: Pol Pot, Khieu Samphan, Son Sen et les autres.

6 Q. Merci.

7 J'aimerais vous parler des réunions du Centre ou du congrès:
8 lorsque le Parti a décidé de déménager ses bureaux au bureau
9 S-71, entre 1971 et 1975, avez-vous été témoin de réunions entre
10 les dirigeants du Parti? Et, si oui, à quelle fréquence se
11 tenaient ces réunions?

12 R. D'après ce que j'ai pu observer, tous les membres du Centre
13 participaient à des réunions - de toutes les zones, par exemple.
14 Une de ces réunions s'est tenue en 1971.

15 Mais ce n'était pas un événement fréquent. Ce genre de grande
16 réunion ne se tenait que tous les trois ou quatre ans.

17 [09.27.32]

18 Q. Merci. Vous avez mentionné une grande réunion en 1971... et que
19 cela se renouvelait tous les trois ou quatre ans.

20 Qu'en est-il des réunions plus restreintes? Est-ce qu'il y avait
21 des réunions de moindre ampleur qui se tenaient?

22 R. Oui, de petites réunions se tenaient régulièrement dans les
23 zones et sur les champs de bataille pendant toutes les saisons -
24 que ce soit la saison sèche ou la saison de pluie. Ces réunions
25 se tenaient même pendant la saison des pluies.

10

1 Q. Merci. Vous avez mentionné cette grande réunion qui a eu lieu
2 en 1971. Pouvez-vous dire à la Chambre qui était présent?

3 [09.28.43]

4 R. Lors de cette grande réunion qui s'est tenue en 1971... eh bien,
5 c'était une sorte de séance d'étude présidée par ces deux hauts
6 dirigeants: les deux Om, qui...

7 Et tous les cadres importants ont assisté à cette réunion.

8 Q. Toujours au sujet de cette grande réunion à laquelle tous les
9 cadres ont participé et qui était présidée par Nuon Chea et par
10 Pol Pot, est-ce que cette réunion était également appelée le
11 "congrès du Parti"?

12 [09.29.58]

13 R. Il y avait deux parties dans cette réunion.

14 Les secteurs et les zones se sont "tenus" dans la zone 304, et
15 c'était ces deux hauts dirigeants qui assuraient les cours
16 pendant cette réunion.

17 À la fin de cette grande réunion, une autre réunion s'est tenue
18 pour le Centre - le niveau du Centre. Il y avait beaucoup de
19 participants venant de tout le pays. Mais seulement les... ceux qui
20 représentaient les zones étaient invités à participer à cette
21 réunion. Les secteurs et les districts n'étaient pas invités.

22 [09.31.00]

23 Q. Souvenez-vous... encore de la durée de ces réunions - chacune de
24 celles-ci?

25 R. La dernière réunion a duré plus d'une semaine.

11

1 Q. Merci.

2 Et, parmi les réunions qui se sont tenues à S-71 entre 1971 et
3 1975... est-ce que, d'après vos souvenirs, Ieng Sary a participé à
4 ces réunions ou pas?

5 R. Ieng Sary n'a pas participé à des réunions en 71. À l'époque,
6 il était à l'extérieur du pays.

7 Q. Il n'y a pas participé en 1971.

8 Qu'en est-il des réunions qui se sont tenues entre 71 et 75?

9 D'après vos souvenirs, a-t-il participé à des réunions qui se
10 seraient tenues pendant cette période?

11 R. Om Ieng Sary a participé à des réunions en 1974.

12 En 73, il a accompagné Samdech Euv, qui était venu visiter les
13 zones libérées. Et le roi est venu dans les zones.

14 Donc, en 74, Ieng Sary a participé à la grande réunion.

15 [09.33.18]

16 Q. Lorsqu'il a participé à cette réunion de 1974, quel était
17 l'objectif de cette réunion? Vous souvenez-vous?

18 R. Le sujet n'était pas différent de celui des autres réunions.

19 On y traitait de la situation générale, l'extérieur du pays, et
20 l'on y parlait de la situation du mouvement de résistance et les
21 progrès que nous avons accomplis dans les zones libérées.

22 Et les gens des zones confirmaient ces mises à jour. L'on menait
23 aussi des séances de vie.

24 Et c'était ainsi que se déroulaient les réunions, et ensuite les
25 gens rentraient dans leurs zones respectives.

12

1 [09.34.44]

2 Q. Comment saviez-vous que l'on parlait de ces sujets pendant les
3 réunions?

4 R. Je l'ai su car j'étais de garde. J'assurais la protection à la
5 réunion.

6 Je devais aussi m'occuper de la nourriture. Je devais fournir de
7 la nourriture aux gens qui participaient à la réunion, et j'ai eu
8 des conversations avec ceux qui s'occupaient de la nourriture.

9 Et j'ai aussi remarqué les diagrammes sur le tableau où il était
10 indiqué les sujets en discussion.

11 Et j'ai vu ce que faisaient ces grands oncles. Je devais... et je
12 voulais m'en servir de modèle et je voulais bien comprendre ce
13 dont ils parlaient. Je travaillais avec eux et c'était bien pour
14 mon travail d'en savoir plus.

15 [09.36.11]

16 Q. Vous dites que vous étiez sur place... [L'interprète se
17 reprend:] Vous dites que vous montiez la garde. Et, en 75,
18 montiez-vous aussi la garde?

19 R. Le 17 avril 1975, j'avais beaucoup de travail et je n'avais
20 donc pas le temps de monter la garde.

21 Je m'occupais d'administration et de la réception... de l'accueil
22 des invités. Et je n'avais pas le temps de fournir des services
23 de sécurité ou de protection lors des réunions.

24 [09.37.16]

25 Q. Avant avril 75, avez-vous monté la garde à d'autres réunions?

13

1 R. Il y a eu une réunion en 1974 et j'ai assuré la protection
2 pendant cette réunion.

3 Par la suite, je me suis rendu au champ de bataille autour de
4 Phnom Penh. J'étais à B-5 et j'assurais la sécurité à B-5.

5 Q. Pouvez-vous nous décrire le bureau B-5? Qu'était-il?

6 [09.38.20]

7 R. B-5 était le quartier général. C'était là... c'était le centre
8 de commandement pour l'attaque sur Phnom Penh.

9 Q. Vous dites qu'il y avait des réunions à B-5. De quoi
10 traitaient ces réunions, si vous vous en souvenez?

11 R. Les réunions normales à B-5 étaient présidées par Pol Pot, qui
12 résidait à cet endroit. Parfois, Om Nuon Chea ou Om Khieu Samphan
13 y venaient.

14 Parfois, ces trois personnes organisaient une réunion... des
15 réunions régulières... et aussi lorsqu'ils rencontraient des
16 représentants des zones, par exemple, Son Sen, Ta Mok, Vorn Vet,
17 Cheng An, Koy Thuon, Ke Pauk, So Phim et Ta Phuong, qui, lui,
18 venait de l'Ouest. Il était venu avec Ta Tum.

19 Par exemple, ils se réunissaient à tous les cinq jours ou à tous
20 les quinze jours. Cela dépendait de la situation sur le champ de
21 bataille.

22 [09.40.13]

23 Q. En 1975, y a-t-il eu de grandes réunions à B-5?

24 R. Il n'y a pas eu de grande réunion au bureau en 75. Il y avait
25 des réunions régulières.

14

1 Il y avait des réunions plus fréquentes dans le Nord-Ouest et
2 dans l'Ouest.

3 Koy Thuon et Vorn Vet, par exemple, étaient responsables de
4 routes principales. Vorn Vet était responsable de la route
5 nationale 4.

6 Ta Mok, lui, s'occupait de la route nationale n° 3.

7 Q. Sur... toujours sur le sujet des réunions à B-5: a-t-on déjà
8 discuté de l'évacuation?

9 R. D'après mes souvenirs, dès avril 1975, les oncles se sont
10 réunis pour discuter de l'évacuation de la population.

11 Om Pol Pot en a parlé. Om Nuon Chea, Om Khieu Samphan, Ta Mok,
12 Son Sen, Koy Thuon, Vorn Vet, Cheng An, So Phim: ils étaient tous
13 là lors de cette réunion.

14 [09.42.32]

15 Q. Et, pendant cette réunion, comment savez-vous que l'on a parlé
16 de ce sujet?

17 R. J'étais de garde. Cette réunion s'est tenue à l'extérieur,
18 dans... dans un établi couvert de... enfin, dont le toit était fait
19 de palmes, et il y avait quelque chose qui était accroché.

20 Et eux, donc, ont discuté d'une situation qui était favorable... et
21 que Lon Nol ne pouvait plus résister et qu'il était possible
22 d'attaquer de partout, et que ce n'était qu'une question de temps
23 avant que la victoire soit remportée. Et, en effet, Lon Nol a été
24 défait par la suite.

25 Q. Avez-vous eu connaissance d'une discussion sur les mesures à

15

1 prendre pour évacuer les populations?

2 [09.44.26]

3 R. Comme indiqué dans... lors de la réunion, une fois la ville
4 conquise, il fallait évacuer la population. Il fallait les
5 évacuer "pendant" une semaine.

6 Q. Et avez-vous entendu dire... avez-vous entendu des discussions
7 sur les raisons de cette évacuation?

8 R. Nous le savions d'expérience. Avant de libérer Phnom Penh,
9 nous avons libéré d'autres chefs-lieux provinciaux.

10 Et ceux qui avaient été sur le champ de bataille ont fait part de
11 leurs avis. Ils ont dit que si les gens demeuraient dans la
12 ville, le Parti trouverait difficile de les contrôler. Ces gens
13 étaient là depuis longtemps et il aurait été difficile pour les
14 cadres de les contrôler. Il fallait les évacuer pour conquérir la
15 ville plus facilement.

16 [09.45.50]

17 Autrement dit, si l'on voulait survivre, il fallait tous les
18 retirer. Et les révolutionnaires pouvaient s'y installer, une
19 fois la ville... que la ville était déserte.

20 Et c'était une idée qui était partagée par des gens d'un peu
21 partout, et c'était réalisable.

22 Q. Avez-vous aussi entendu parler de l'évacuation de populations
23 d'autres villes lors de cette réunion?

24 [09.46.45]

25 R. Non. Par contre, Oudong a été libéré en 1974, et on a tiré

16

1 une... des leçons de cette libération. Ceux qui habitaient à Tram
2 Khnar, Neak Loeang, à Skun, et ceux qui avaient vécu cette
3 expérience ont fait part de cette expérience.

4 M. SENG BUNKHEANG:

5 Merci.

6 Avec l'autorisation de la Chambre, j'aimerais remettre un
7 document au témoin, et j'aimerais qu'il soit affiché à l'écran.

8 Il s'agit du document suivant - c'est un procès-verbal de
9 l'audition du témoin: document E3/63.

10 ERN, en khmer: 00228844; en anglais: 00231409 à 10; et, en
11 français: 00376054 à 55.

12 (Discussion entre les juges)

13 [09.48.39]

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Oui, allez-y.

16 Huissier d'audience, veuillez remettre une copie papier du
17 document en question au témoin.

18 M. SENG BUNKHEANG:

19 Q. Donc, à la page 00228844, en khmer, l'on parle de l'évacuation
20 de... d'une réunion en avril 75 où l'on parlait d'évacuation de la
21 population de Phnom Penh, présidée par Pol Pot. Et vous avez dit
22 que les participants à la réunion ont fait part de leurs avis sur
23 ce plan.

24 Vous avez aussi dit que Khieu Samphan, Nuon Chea ont fait part de
25 leurs impressions et étaient d'accord avec le plan d'évacuation.

17

1 Ma question est la suivante: pouvez-vous dire à la Cour quels
2 étaient les commentaires faits par Nuon Chea et Khieu Samphan sur
3 le plan d'évacuer la population?

4 [09.51.13]

5 M. ROCHOEM TON:

6 R. J'ai remarqué que Nuon Chea était debout et en avait parlé en
7 premier. Il a dit qu'il était nécessaire de le faire et qu'il
8 fallait l'approuver. Il a été dit que l'évacuation était
9 nécessaire, et lui a exprimé sa position. Il a dit qu'il était
10 d'accord avec le plan.

11 Q. Et qu'en est-il de Khieu Samphan? A-t-il fait part de ses
12 impressions avant d'approuver le plan?

13 R. Om Khieu Samphan était lui aussi d'accord avec le plan. Et
14 ensuite, tous les participants ont applaudi et étaient d'accord
15 avec le plan.

16 M. SENG BUNKHEANG:

17 Merci beaucoup, Monsieur le témoin.

18 Monsieur le Président, je n'ai plus de question.

19 Je vous remercie beaucoup, Monsieur le témoin, pour votre
20 déposition très détaillée. Ce témoignage sera très utile à la
21 manifestation de la vérité et pour obtenir justice pour les
22 victimes.

23 J'aimerais maintenant laisser la parole à mon confrère.

24 [09.52.28]

25 M. LE PRÉSIDENT:

18

1 Oui, je vous remercie.

2 Le procureur international a maintenant la parole.

3 INTERROGATOIRE

4 PAR M. LYSAK:

5 Merci, Monsieur le Président.

6 Bonjour, Mesdames, Messieurs les juges.

7 Bonjour, Monsieur le témoin. Je m'appelle Dale Lysak. Je suis

8 aussi procureur au Bureau des coprocurateurs des CETC, et j'ai

9 quelques questions à vous poser ce matin.

10 Q. J'aimerais poursuivre sur le même sujet dont vous discutiez

11 avec mon confrère, c'est-à-dire la réunion où il était discuté du

12 plan d'évacuer la ville de Phnom Penh.

13 Donc, à des fins de précision, est-ce une réunion qui s'est tenue

14 au bureau B-5, auquel vous avez fait référence tout à l'heure?

15 [09.53.39]

16 M. ROCHOEM TON:

17 R. Oui.

18 Q. Et où était situé ce bureau B-5: dans quel village, commune,

19 district, et cetera?

20 R. Le bureau B-5 était situé au village de Tang Poun. Je ne me

21 souviens plus du nom de la commune, mais c'était dans le district

22 de Kampong Tralach, province de Kampong Chhnang.

23 Q. Vous souvenez-vous quand le bureau B-5 a été établi?

24 R. C'était vers la fin de l'année 1973.

25 [09.55.06]

19

1 Q. Quand y êtes-vous allé pour la première fois - le mois et
2 l'année, si vous vous en souvenez?

3 R. Je suis allé à ce champ de bataille en 1972, puis... enfin, à
4 l'époque, B-1 n'avait pas encore été établi.

5 J'étais là pour accompagner Om Nuon Chea à Samlaut. Donc, c'est
6 là que j'ai... je suis passé par là. En fait, c'était la ville de
7 l'épouse de Nuon Chea.

8 Puis, en 1973, je suis allé à Chrok Sdech d'abord. Mais cet
9 endroit n'était pas très pratique. C'était assez reculé dans la
10 forêt.

11 Puis, en 73, il y avait un nouvel endroit. Et c'est pourquoi B-5
12 a été établi au village de Tang Poun. Je m'en souviens très
13 clairement car je suis allé là, justement, pour inspecter les
14 lieux, et j'étais accompagné du chef de la commune. Donc nous
15 avons inspecté les lieux qui, par la suite, étaient devenus le
16 site où l'on avait établi le bureau B-5.

17 [09.57.21]

18 Q. Vous dites que vous êtes passé par cet endroit pour la
19 première fois quand vous vous rendiez avec Nuon Chea à Samlaut en
20 1972. Et vous avez dit que vous vous étiez arrêtés dans la ville
21 de son épouse. Comment s'appelait cet endroit?

22 R. C'était à Srae Andoung - village de Srae Andoung.

23 Q. Toujours sur le sujet de cette zone, enfin, de cet endroit
24 autour de Kampong Chhnang et d'Oudong, pouvez-vous nous dire si
25 d'autres dirigeants du Parti avaient des bureaux ou des bases

20

1 dans cet endroit pendant la période de 73 à 74 et au début de
2 l'année 1975?

3 [09.58.41]

4 R. À l'ouest de cet endroit, il y avait un bureau de la zone
5 Ouest géré par Ta Mok.

6 Q. Son Sen avait-il un bureau ou une base non loin d'Oudong?

7 R. En effet, Son Sen avait un bureau pas très loin de là.

8 Q. Et vous souvenez-vous où se situait le bureau de Son Sen?

9 R. C'était à Ra Smach, qui est près d'Oudong. C'était à côté de
10 la voie ferrée.

11 Q. Le Parti avait-il aussi un hôpital militaire dans cette
12 région?

13 R. Oui.

14 [10.00.25]

15 Q. Et qui avait la responsabilité de cet hôpital militaire? Le
16 savez-vous?

17 R. C'était Thiounn Thioeunn qui avait la responsabilité générale.

18 Il était médecin. Il y avait aussi quelqu'un d'autre du nom de

19 Hong. Il... il était là.

20 Q. Et qu'en est-il de Vorn Vet? Avait-il un bureau proche de
21 Kampong Thom... Chhnang?

22 R. Le bureau de Vorn Vet était au même endroit que celui de Cheng

23 An. Ce n'était pas très loin. C'était dans le village de Krang

24 Kdep.

25 Q. S'agissait-il du bureau pour la Zone spéciale?

21

1 R. Oui, c'était le bureau de la Zone spéciale. Ils y étaient
2 trois: Vorn Vet, Cheng An et une troisième personne dont j'ai
3 oublié le nom, mais cette personne est décédée.

4 [10.02.32]

5 Q. Vous avez mentionné Cheng An à plusieurs reprises ce matin.
6 Vous avez dit qu'il faisait partie des dirigeants participant à
7 ces réunions. Connaissiez-vous sa fonction au sein du Parti?

8 R. Je ne savais pas exactement quel était son rôle au sein du
9 Parti, mais il était toujours proche de Vorn Vet.

10 Il était responsable des forces militaires aux côtés de Vorn Vet.

11 [10.03.24]

12 Q. Est-ce qu'il y a eu un moment où les dirigeants qui avaient
13 été basés à S-71, à Stueng Trang, se sont tous déplacés pour se
14 baser surtout à B-5 ou dans les autres bases du Parti dans cette
15 zone? Est-ce qu'il y a eu un moment particulier où les dirigeants
16 se sont rassemblés autour de B-5?

17 R. Non, tout le monde n'y était pas rassemblé. B-5 était un
18 emplacement pratique par rapport au front, au champ de bataille.

19 Il y avait d'autres bureaux qui étaient mobiles.

20 Q. Dans ce cas, est-ce que vous dites que, dans la période 74-75,
21 vous avez continué à travailler à S-71 et à B-5? Est-ce exact?

22 R. En 1974 et au début de 75, j'étais basé en permanence à B-5.

23 [10.05.14]

24 Q. Pol Pot a passé combien de temps au bureau B-5 en 1974 et 75?

25 R. Il y est resté en permanence pendant la saison sèche.

22

1 Cependant, pendant la saison des pluies, il allait à S-71.

2 Q. Qu'en est-il de Nuon Chea: sa présence au bureau B-5 en 1974
3 et 1975? Comment décririez-vous la régularité de sa présence?

4 R. En ce qui concerne Om Nuon Chea, il n'est pas resté longtemps
5 au bureau B-5. Son séjour le plus long a duré une semaine.

6 Ensuite, il repartait sur le champ de bataille.

7 Q. Et pour ce qu'il y "a" de Khieu Samphan, à quel moment est-ce
8 que Khieu Samphan est venu au bureau B-5 et avec quelle
9 fréquence?

10 R. Pour ce qu'il y "a" de Om Khieu Samphan, il ne s'y rendait pas
11 régulièrement. Il restait régulièrement sur le champ de bataille
12 arrière.

13 [10.07.30]

14 Q. De quel endroit s'agit-il, ce "champ de bataille arrière"?

15 R. Lorsque je dis "champ de bataille arrière", je fais référence
16 aux bureaux mobiles. Il y en avait plusieurs. Il était en général
17 en déplacement dans ces bureaux mobiles.

18 Q. Comment s'appelaient ces bureaux mobiles? Est-ce qu'ils
19 portaient des codes, des numéros?

20 [10.08.27]

21 R. Oui, ils portaient des codes. Par exemple, le bureau S-24,
22 S-22, S-35, S-74, B-17, B-19, B-20 et ainsi de suite.

23 Q. Je vous remercie de nous avoir parlé en détail du bureau B-5.
24 J'aimerais que l'on revienne à la réunion dont vous avez parlé,
25 qui s'est tenue en avril 1975, et que vous avez décrite à mon

23

1 confrère. Pouvez-vous nous rappeler la date approximative de
2 cette réunion par rapport au 17 avril 1975? C'était à quel
3 moment?

4 R. Un peu plus proche du front, il y avait un autre village...
5 C'était au moment où nous avons quitté le bureau B-5.

6 [10.10.30]

7 Q. Ma question était un peu longue, et donc il y a peut-être eu
8 un problème de traduction.

9 Vous avez parlé de la réunion où l'on a discuté de l'évacuation
10 de Phnom Penh. D'après vos souvenirs, à quel moment est-ce que
11 cette réunion s'est tenue?

12 R. Je viens de dire qu'il y avait eu une réunion au début avril
13 1975 dans le bureau B-5.

14 [10.11.07]

15 Q. Combien de temps cette réunion a-t-elle duré?

16 R. La réunion n'a pas duré très longtemps.

17 C'était en général une matinée. D'habitude, les réunions
18 commençaient vers 7 heures du matin pour se terminer vers 10
19 heures du matin.

20 Q. Vous avez dit que la réunion s'est tenue dans un bâtiment avec
21 un toit en feuilles. Vous étiez à l'intérieur de ce bâtiment ou à
22 l'extérieur - de cette cabane?

23 [10.12.21]

24 R. Il n'y avait pas de cocotier proche du lieu de cette réunion.
25 La réunion s'est tenue dans la jungle. Il y avait des arbres à

24

1 côté, et ils ont utilisé des feuilles de palmier pour couvrir le
2 toit de la cabane dans laquelle la réunion s'est tenue.

3 Q. Pour bien comprendre là où cette réunion s'est tenue: est-ce
4 qu'il y avait un bâtiment avec des murs? Et en quoi étaient ces
5 murs... construits - s'il y en avait?

6 R. Je l'ai indiqué: il n'y avait pas de bâtiment autour. Il n'y
7 avait pas de murs. La réunion s'est tenue simplement sous un
8 toit. Il n'y avait pas de mur. On était entouré de rizières. Il
9 n'y avait pas de cloisons.

10 Là où habitait Pol Pot, il y avait une petite jungle à côté.

11 Et, en général, ils se "rendaient" à... sur des petites collines.

12 C'était très souvent le cas pour les résidences des dirigeants.

13 [10.13.57]

14 Q. Pendant cette réunion où les dirigeants parlaient de
15 l'évacuation de Phnom Penh, vous vous trouviez à quelle proximité
16 des dirigeants?

17 R. J'étais de l'autre côté de la petite colline. La réunion se
18 tenait de l'autre côté.

19 Q. Depuis l'endroit où vous étiez situé, étiez-vous en mesure
20 d'entendre ce que disaient les dirigeants pendant cette réunion?

21 [10.15.00]

22 R. J'ai entendu les rapports des comités des champs de bataille
23 concernant la situation.

24 Après ces rapports, Om Numéro Un en a fait une synthèse. Il a
25 ensuite proposé des mesures, parmi lesquelles les mesures

25

1 militaires ainsi que les mesures d'évacuation.

2 C'était le dernier champ de bataille. Tous les commandants des
3 champs de bataille faisaient rapport sur la situation sur leurs
4 champs de bataille respectifs.

5 Ils ont ensuite décidé que ce serait mieux et plus efficace
6 d'évacuer les populations.

7 [10.15.56]

8 Q. Et, lorsque la décision a été prise d'évacuer les villes,
9 a-t-on demandé à tous les dirigeants présents s'ils étaient
10 d'accord avec la décision d'évacuer Phnom Penh?

11 R. Je viens d'indiquer qu'il a proposé les mesures.

12 Om Nuon Chea s'est levé également et a exprimé son accord avec
13 ces mesures. Tous les participants étaient d'accord avec cette
14 mesure et ont applaudi.

15 Habituellement, lorsqu'ils applaudissaient, cela signifiait leur
16 accord.

17 Q. Vous avez dit à mon confrère que certains participants à cette
18 réunion ont parlé de leur expérience lors de la libération
19 d'autres villes. Rappelez-vous... qui dans l'assistance a parlé de
20 son expérience au moment de la libération d'autres villes?

21 [10.17.51]

22 R. Diverses villes avaient été libérées. Dans la présentation, il
23 nous a parlé de l'expérience vécue pendant la libération de ces
24 villes.

25 Om Nuon Chea a également fait cette présentation concernant les

26

1 avantages de l'expérience de la libération de ces villes, et ce,
2 pour protéger les forces.

3 Par ailleurs, ce sujet a été mentionné pendant les grandes
4 réunions comme enseignement tiré de la libération de ces villes.

5 Q. Pour être bien certain d'avoir compris: c'était Pol Pot et
6 Nuon Chea qui ont parlé des évacuations des autres villes? Est-ce
7 exact?

8 R. Oui, c'est exact.

9 [10.19.11]

10 Q. Et, pendant cette réunion, a-t-on donné des instructions aux
11 commandants militaires concernant ce qu'ils devaient faire par
12 rapport à l'évacuation? Est-ce que vous avez entendu des
13 consignes données à ces personnes sur ce qu'"ils" devaient faire
14 en rentrant dans leur zone?

15 R. Je les ai observé dessiner des plans sur un tableau. C'était
16 les objectifs, les cibles dont chacun était chargé. Ce schéma a
17 été dessiné d'abord par Pol Pot sur un tableau noir. Ceux qui
18 étaient responsables des attaques savaient donc de quoi ils
19 étaient responsables.

20 [10.20.27]

21 Q. Avez-vous entendu qui que ce soit dans cette réunion exprimer
22 des inquiétudes concernant l'évacuation de toutes ces personnes
23 de la ville de Phnom Penh?

24 R. Il me semble que personne n'a fait ce genre de commentaire
25 pendant cette réunion.

27

1 [10.21.13]

2 Q. Vous avez également dit à mon confrère que l'une des villes
3 évacuées était la ville d'Oudong. Que rappelez-vous... de la
4 libération et de l'évacuation d'Oudong?

5 Tout d'abord, où étiez-vous lorsque Oudong a été libéré par les
6 forces des Khmers rouges?

7 R. J'étais au bureau B-5. Immédiatement après la libération
8 d'Oudong, j'y suis allé et je suis allé jusqu'à Stueng Trang.

9 Q. La traduction n'était pas claire. Avez-vous dit que, après la
10 libération d'Oudong, vous êtes passé par là en route pour Stueng
11 Trang? Est-ce exact?

12 R. Oui, c'est exact.

13 Q. Est-ce que vous vous rappelez la date de la libération
14 d'Oudong?

15 [10.22.56]

16 R. Je ne me souviens pas de la date, mais c'était au mois
17 d'avril. En fait, l'attaque a commencé en janvier, mais la ville
18 a été libérée en avril.

19 Q. S'agit-il d'avril 1974?

20 R. Je faisais référence à 1974 parce que Oudong a été libéré en
21 74.

22 Q. Et qu'en est-il des... de la population résidant à Oudong? Que
23 sont-ils devenus lorsque la ville a été libérée par les forces?

24 R. Lorsque je suis arrivé à cet endroit, c'était silencieux. Il
25 n'y avait personne. Surtout à l'ouest de la rivière, en route

28

1 pour Amleang...

2 Ils sont partis par là. Ils ont été évacués du centre-ville et
3 envoyés vers les villages aux alentours, et certains sont allés
4 plus loin.

5 [10.24.50]

6 Q. Lorsque vous vous êtes rendu dans cette ville, la libération
7 avait eu lieu il y a combien de temps?

8 R. D'après mes souvenirs, j'y suis allé environ une semaine après
9 que la ville a été libérée. Les soldats de Lon Nol étaient encore
10 présents à l'école de Tep Pranam. Et il a fallu encore une
11 semaine pour prendre l'école et Wat Tep Pranam, qui était proche
12 de cette école.

13 Q. Qui vous a accompagné lorsque vous êtes allé à Oudong, une
14 semaine... une semaine après sa libération?

15 R. J'y suis allé seul. Comme je l'ai indiqué auparavant,
16 habituellement, je me déplaçais seul et à moto.

17 Q. Vous avez dit être basé au bureau B-5 au moment de la
18 libération. Y avait-il des dirigeants du Parti au bureau B-5 à ce
19 moment-là, lorsque vous y étiez?

20 R. Oui, ils y étaient.

21 [10.26.53]

22 Q. Qui était là?

23 R. Pol Pot était là régulièrement.

24 Et j'aimerais apporter d'autres précisions. À B-5, il m'a demandé
25 de surveiller la route vers Stueng Trang. J'ai donc été affecté

29

1 par lui à la surveillance de cette route.

2 Q. La raison qui vous a poussé à quitter B-5 et à passer par
3 Oudong pour aller à Stueng Trang était en raison de cette
4 affectation que vous avez reçue de la part de Pol Pot?

5 R. Oui, en effet.

6 Q. Et qu'est-ce que vous deviez surveiller le long de la route
7 jusqu'à Oudong et Stueng Trang? Qu'est-ce que Pol Pot vous
8 demandait de surveiller ou de rechercher?

9 R. Il m'a envoyé pour vérifier la situation le long de la route
10 et aussi pour livrer un courrier à Koy Thuon.

11 À cette époque, Koy Thuon était dans la montagne Batheay. Il y
12 était stationné. Je lui ai donc porté un courrier.

13 [10.29.09]

14 Q. Et, après avoir effectué cette mission, est-ce que vous avez
15 fait rapport à Pol Pot sur la situation?

16 R. Une fois arrivé à ma destination, après avoir rencontré Koy
17 Thuon, je suis allé à Stueng Trang.

18 Je portais aussi un autre courrier pour Om Nuon Chea. Il était au
19 bureau 74 à ce moment-là.

20 Q. Et le bureau 74 ou S-74, de quoi s'agissait-il?

21 R. Le bureau S-71...

22 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

23 C'est ce qui a été dit par le témoin.

24 M. ROCHOEM TON:

25 R. ... est proche de la rivière de Stueng Trang.

30

1 Mais S-74 était proche d'une autre rivière: Ou Mit (phon.),
2 proche de Dei Kraom, proche de la ville de Stueng Trang.

3 M. LYSAK:

4 Q. J'aimerais vous interroger concernant une déclaration que vous
5 avez faite dans un entretien plusieurs années avant votre
6 audience par les juges d'instruction.

7 Tout d'abord, rappelez-vous... avoir donné une interview à un
8 journaliste britannique au nom de Philip Short, probablement à la
9 fin des années 90 ou début des années 2000? Rappelez-vous... avoir
10 accordé un entretien à un journaliste britannique dénommé Philip
11 Short?

12 R. Oui. Il m'a interviewé et il m'a remis des documents. Ils
13 étaient en anglais ou en français, je ne m'en souviens pas.

14 [10.31.54]

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Merci, Monsieur le coprocurateur.

17 Merci, le témoin.

18 Le moment est venu de suspendre la séance pour vingt minutes de
19 pause.

20 L'huissier d'audience est prié de porter assistance au témoin et
21 à son conseil pendant la pause, et les raccompagner ici au
22 prétoire à 10h50.

23 (Suspension de l'audience: 10h32)

24 (Reprise de l'audience: 10h53)

25 M. LE PRÉSIDENT:

31

1 Veuillez prendre place. Reprise des débats.

2 La Chambre laisse maintenant la parole à l'Accusation pour la
3 suite de l'interrogatoire du témoin.

4 M. LYSAK:

5 Je vous remercie, Monsieur le Président.

6 Avant la pause, nous parlions de l'évacuation d'Oudong. Vous avez
7 confirmé que vous vous souvenez d'avoir eu un entretien avec
8 Philip Short.

9 Monsieur le Président, j'aimerais maintenant montrer au témoin un
10 extrait de l'ouvrage de Philip Short où l'on retrouve une
11 citation du témoin.

12 Il s'agit du document E3/9.

13 ERN, en anglais: 00396465; en français: 00639786 à 787; ERN, en
14 khmer: 00755582.

15 J'ai la copie papier à remettre au témoin, et je demande aussi à
16 ce que l'on puisse afficher à l'écran les pages en question.

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 La parole est à la défense de Khieu Samphan.

19 [10.55.39]

20 Me VERCKEN:

21 Merci, Monsieur le Président.

22 Je forme une objection à la manière dont procède M. le procureur.

23 Je ne l'ai pas fait pour les références, à mon sens, suggestives
24 à ses dépositions devant les enquêteurs du tribunal car nous
25 savons que les témoins peuvent relire, avant d'entrer dans la

32

1 salle d'audience, ces dépositions.

2 En revanche, là, il me semble que M. le procureur s'apprête à
3 rafraîchir la mémoire du témoin avec les mentions d'un livre de
4 M. Short sans même préalablement avoir demandé à cette personne
5 de confirmer les points sur lesquels le procureur a l'intention
6 de poser des questions.

7 Donc je forme une objection car cette manière de procéder me
8 paraît suggestive.

9 [10.56.53]

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Monsieur le procureur, vous pouvez répondre à l'objection de la
12 défense de Khieu Samphan.

13 M. LYSAK:

14 Merci, Monsieur le Président.

15 Il n'y a absolument rien de suggestif dans ma question. Le témoin
16 a, en effet, dit... enfin, a parlé de ses connaissances sur la
17 question d'Oudong et discuté de ces questions.

18 Dans l'ouvrage, on retrouve une citation de sa part qui donne
19 plus de détails.

20 Et nous avons tout à fait le droit de le montrer au témoin et de
21 confirmer qu'il a donné ces renseignements et... cités dans cet
22 ouvrage, qui a été jugé recevable par la Chambre et... ce qui nous
23 permettra d'avoir plus de détails sur l'événement en question.

24 (Discussion entre les juges)

25 [10.59.38]

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 L'objection et les arguments qui la sous-tendent sont rejetés.

3 La Chambre veut entendre la réponse du témoin à la question qui
4 lui sera posée par le procureur.

5 Huissier d'audience, veuillez remettre copie papier du document
6 au témoin pour qu'il puisse l'examiner avant que l'on lui pose
7 des questions.

8 [11.00.39]

9 M. LYSAK:

10 Nous somme prêts à afficher le document à l'écran pour que tous
11 puissent le voir.

12 (Présentation d'un document)

13 [11.01.21]

14 Q. Monsieur le témoin, pendant que vous lisez le document,
15 laissez-moi lire à voix haute l'extrait en question.

16 Je cite:

17 "Enfin, en mars 1974, on procède à l'évacuation d'Oudong. Selon
18 l'aide de camp de Pol, Phy Phuon - citation:

19 'Les choses se sont bien passées dans la mesure où nous n'avons
20 pas eu de gros problèmes pour réinstaller les évacués d'Oudong à
21 la campagne et où, de leur côté, les citadins ne nous ont pas non
22 plus causé de difficultés particulières.

23 C'était une solution radicale, destinée à déjouer toute tentative
24 de l'ennemi pour déstabiliser nos forces.

25 Mais, en même temps, c'était une mesure interne parce que, pour

34

1 nos cadres, vivre au contact étroit de la population urbaine
2 entraînait un risque de corruption politique et idéologique. Ils
3 pouvaient être influencés par le nouvel environnement urbain. En
4 évacuant les citadins, on évitait ce risque.

5 Vous devez comprendre que notre objectif ultime était la
6 libération de Phnom Penh, et qu'à cette fin nous étions obligés
7 de durcir notre position idéologique et politique. S'agissait-il
8 d'éviter à nos cadres les balles couvertes de sucre glace de la
9 bourgeoisie? Oui.'" "

10 Fin de citation.

11 Pouvez-vous nous dire s'il s'agit d'une reproduction fidèle de ce
12 que vous avez dit à Philip Short à propos de l'évacuation
13 d'Oudong?

14 [11.03.40]

15 M. ROCHOEM TON:

16 R. Il m'a posé une question et c'était la réponse que je lui ai
17 donnée.

18 Q. Quand vous dites que "l'objectif de la libération d'Oudong
19 était d'éviter toute tentative de l'ennemi de déstabiliser nos
20 forces et d'empêcher que les cadres soient influencés par le
21 nouvel environnement ou qu'ils...", de qui avez-vous appris qu'il
22 s'agissait là de l'objectif de la libération... de l'évacuation
23 d'Oudong?

24 R. Comme je l'ai dit plus tôt ce matin, je l'ai appris par sa
25 présentation lors des séances d'étude.

35

1 Pol Pot, Nuon Chea ou Khieu Samphan nous ont présenté cette idée.

2 C'était l'expérience qu'ils avaient tirée, et nous devons
3 profiter de ces expériences positives pour finalement libérer
4 Phnom Penh.

5 C'est comme ça que je l'ai appris.

6 [11.05.16]

7 Q. Merci.

8 J'aimerais vous poser encore quelques questions concernant les
9 grandes réunions de 1971 et 74 que vous avez mentionnées en
10 répondant à mon confrère.

11 D'abord, la réunion de 1971, d'après vos indications, s'est tenue
12 en deux parties: premièrement, une réunion au bureau de la zone
13 Nord avec les cadres de secteur et de district... et qu'ensuite a
14 eu lieu une rencontre entre les dirigeants du Centre et les
15 dirigeants des zones.

16 J'aimerais maintenant parler de cette deuxième réunion entre le
17 centre du Parti et les dirigeants de zone, les chefs de zone.

18 Première question: étiez-vous présent lors de cette deuxième
19 réunion? Avez-vous monté la garde?

20 [11.06.39]

21 R. Ce matin, j'ai indiqué que la réunion s'est tenue au bureau
22 proche du village de Trapeang Prei. Elle s'est tenue dans la
23 jungle. Et, à cette réunion, j'ai vu des membres de chaque zone
24 qui y participaient.

25 À cette époque, la réunion n'a pas duré très longtemps. J'étais

36

1 présent et je montais la garde. Comme je l'ai indiqué, le contenu
2 de la réunion était similaire à celui de la réunion des chefs de
3 district et de zone.

4 [11.07.48]

5 Q. Qui étaient les dirigeants du centre du Parti présents lors de
6 cette réunion?

7 R. Lors de cette réunion participaient Pol Pot, Nuon Chea.

8 Et, pour ce qu'il y "a" de la zone 304, il y avait Koy Thuon, Ke
9 Pauk et Doeun.

10 Pour la zone 203, So... il y avait aussi Om (phon.), Phu (phon.) et
11 Dong (phon.) - pour la zone Est.

12 Et, pour ce qu'il y "a" de la Zone spéciale, il y avait Vorn Vet.
13 Représentant la zone du Sud-Ouest, il y avait Ta Mok, Ta Chong et
14 Ta Si.

15 Pour le Nord-Ouest, il y avait Ros Nhim, Ta Keu et Ta Thal
16 (phon.).

17 Pour le secteur 103, à Preah Vihear... il y avait également un
18 dirigeant qui représentait ce secteur.

19 Pour ce qui "a" du Nord-Est - la zone du Nord-Est -, il y avait
20 Ya et bong Von.

21 Pour le Mondolkiri, il y avait bong Laing.

22 [11.09.44]

23 Q. Est-ce que Khieu Samphan était présent lors de cette réunion?

24 R. Je ne pense pas l'avoir vu. Je pense qu'il était au bureau
25 S-71 à cette époque. Celui-ci se trouvait de l'autre côté de la

1 rivière.

2 M. LYSAK:

3 Monsieur le Président, j'aimerais montrer au témoin certaines
4 photographies qui ont été versées devant la Chambre - qui ont été
5 versées aux débats - et voir si le témoin peut nous assister.

6 Je voudrais lui montrer les photos E3/136, E3/137 et E3/1595.

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Oui, je vous en prie.

9 Huissier d'audience, veuillez remettre les copies papier au
10 témoin afin qu'il puisse les regarder.

11 (Présentation d'un document)

12 [11.11.58]

13 M. LYSAK:

14 Q. Monsieur le témoin, avant de vous poser des questions
15 spécifiques, j'aimerais d'abord vous demander si vous
16 reconnaissez l'endroit où ont été prises ces photos? Avez-vous
17 déjà vu ces photos ou avez-vous déjà vu cet endroit?

18 M. ROCHOEM TON:

19 R. La photo n° 136 est une photo de la grande réunion que j'ai
20 mentionnée tout à l'heure, qui s'est tenue proche du village. Je
21 me souviens des... du plancher, et c'est comme cela que je m'en
22 souviens.

23 Pour ce qu'il y "a" de la photographie 137, je ne suis pas
24 certain de l'endroit, mais je vois au fond des portraits de
25 Lénine et d'autres personnages, ce qui semble indiquer qu'il

38

1 s'agit du même endroit.

2 Pour ce qu'il y "a" de l'autre photographie, n° 1595, c'est un
3 petit peu flou pour moi. Je me souviens d'un toit en zinc, donc
4 je présume que cette photo a été prise au même endroit.

5 Donc, à mon esprit, les trois photos ont été prises au même
6 endroit. Et, dans la première photo, je reconnais le plancher;
7 et, dans celle-ci, je reconnais le toit en zinc.

8 [11.14.38]

9 Q. Est-ce que vous vous rappelez qui a pris ces photos?

10 R. À cette époque, il n'y avait qu'une seule personne... bong Pang.

11 C'était le seul photographe.

12 M. LYSAK:

13 J'aimerais que vous regardiez la photographie E3/136.

14 Monsieur le Président, pouvons-nous l'afficher à l'écran? Nous
15 avons numéroté les différentes personnes figurant sur l'image
16 pour en faciliter leur identification - si le témoin est en
17 mesure de les identifier.

18 J'aimerais que l'on montre cette version à l'écran.

19 J'ai des copies supplémentaires de la photographie avec les
20 "chiffres" que je peux remettre aux parties et au greffier.

21 Nous avons numéroté les personnages pour faciliter les réponses
22 du témoin car nous allons lui demander d'identifier certaines
23 personnes.

24 [11.16.33]

25 M. LE PRÉSIDENT:

1 Allez-y.

2 M. ROCHOEM TON:

3 R. (Intervention non interprétée: microphone fermé)

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Monsieur le témoin, veuillez attendre qu'on vous pose une
6 question avant de prendre la parole.

7 M. LYSAK:

8 Q. Monsieur le témoin, j'aimerais que vous regardiez les
9 personnes debout dans le dernier rang de cette photographie,
10 E3/136, et les identifier en vous servant des numéros que vous
11 voyez sur la photo, donc. À commencer, donc, par le dernier rang
12 au fond de cette photographie, qui sont les personnes que vous
13 reconnaissez?

14 [11.17.23]

15 M. ROCHOEM TON:

16 R. Le numéro 1, c'est Pol Pot; numéro 6, c'est Ya; numéro 4,
17 c'est Nuon Chea; numéro 3, c'est Koy Thuon; numéro 2, c'est Ta
18 Mok; numéro 14, c'est So Phim. Et je ne vois pas bien les autres
19 visages. C'est un petit peu flou sur l'image.

20 Q. La personne que vous avez identifiée comme étant Pol Pot,
21 s'agit-il de la personne qui se tient debout, tout à fait à
22 droite? Vous avez donné le chiffre 1, mais il semblerait que ce
23 soit le chiffre 10...

24 [11.18.43]

25 M. LE PRÉSIDENT:

40

1 Monsieur le procureur, vous n'êtes pas autorisé à poser ce genre
2 de question au témoin.

3 La Défense, vous avez la parole.

4 Me KARNAVAS:

5 Je vous remercie.

6 Bien sûr, la réponse ne lui convient pas.

7 Il y a une technique pour cela. Ce n'est pas la technique.

8 Ici, il s'agit de souffler la réponse au témoin, et c'est une
9 technique regrettable qui ne doit jamais être utilisée dans ce
10 prétoire. Et, si nous avons employé une telle méthode, il se
11 serait opposé.

12 Donc il peut demander au témoin d'indiquer soit du doigt soit en
13 donnant le chiffre de qui il voulait parler, mais il sait très
14 bien qu'il ne faut pas utiliser cette méthode.

15 [11.19.28]

16 M. LYSAK:

17 Monsieur le Président, nous sommes en train de parler de Pol Pot.
18 Je ne pense pas que son identité soit controversée. Le témoin n'a
19 pas vu... ou n'a pas cité le chiffre en entier. Je cherche à
20 clarifier. Je ne pense pas que ce soit sujet "de" controverse.

21 Mais, bien sûr, je peux demander au témoin de préciser ses propos
22 et de nous expliquer où se trouve la personne qu'il a identifiée
23 comme étant Pol Pot.

24 [11.20.05]

25 M. LE PRÉSIDENT:

41

1 Le témoin est autorisé à répondre à la question du procureur.

2 M. ROCHOEM TON:

3 R. Pol Pot se trouve sous le chiffre 10; Ya est le numéro 6; Nuon
4 Chea est au numéro 4; Koy Thuon est le numéro 3; et So Phim porte
5 le numéro 14.

6 Pour ce qu'il y "a" des autres, je ne m'en souviens pas car c'est
7 assez flou.

8 M. LYSAK:

9 Q. Je vous remercie.

10 Pourriez-vous maintenant regarder la photographie E3/1595?

11 Je reconnais que cet exemplaire de la photo est aussi assez flou.

12 J'aimerais vous demander de regarder le dernier rang et nous dire
13 si vous sauriez identifier la personne portant le numéro 11?

14 (Le témoin, M. Rochoem Ton, consulte le document)

15 [11.22.42]

16 R. Sous le chiffre 11, j'ai l'impression qu'il s'agit de om Khieu
17 Samphan, mais je n'en suis pas certain à 100 pour cent. C'est
18 très difficile de l'identifier sur cette image floue.

19 Q. Je vous remercie. Nous allons voir si nous avons une copie
20 plus claire.

21 Est-ce que vous figurez sur cette photo, Monsieur le témoin?

22 R. Je ne vois pas mon image sur cette photo.

23 Le numéro 35, c'est l'épouse de om Pol Pot.

24 Q. En regardant ces photos, pouvez-vous nous dire à quel moment,
25 en 1971, s'est tenu ce congrès?

42

1 R. Il s'est tenu pendant la saison des pluies. Et il pleuvait
2 très fort à ce moment-là. Je pense que c'était en juillet ou au
3 mois d'août.

4 [11.24.59]

5 Q. Je vous remercie. Je n'ai plus de question concernant les
6 photographies. Donc nous pouvons passer au sujet suivant.

7 J'aimerais parler de l'autre grande réunion que vous avez
8 mentionnée ce matin, une réunion datant de l'année 1974.

9 La première question que j'aimerais vous poser est la suivante:
10 est-ce que la réunion de 1974 s'est tenue au même endroit que
11 celle de 71 ou à un autre endroit?

12 [11.25.56]

13 R. La réunion de 1974 s'est tenue plus à l'est (phon.).

14 La première réunion s'est tenue proche de la rivière, mais
15 l'autre était proche du Mékong... des rives du Mékong, près de Phum
16 Meak, du village de Phum Meak, près de Dei Kraom. C'était en
17 hauteur... mais c'est très loin.

18 Q. Combien des dirigeants du Parti étaient présents lors de la
19 réunion de 1974, d'après vos souvenirs?

20 R. Il y avait de nombreux participants à la réunion de 1971, et
21 il y en avait moins en 1974.

22 Q. Combien de temps la réunion de 1974 a-t-elle duré? Vous vous
23 souvenez de... combien de jours cela a duré?

24 R. Elle a duré plus d'une quinzaine de jours.

25 [11.27.36]

43

1 Q. Rappelez-vous... du mois dans lequel cette réunion de 1974 s'est
2 tenue?

3 R. La réunion de 1974 s'est tenue également pendant la saison des
4 pluies. C'était au mois de juillet.

5 [11.28.13]

6 M. LYSAK:

7 Monsieur le Président, pour rafraîchir la mémoire du témoin et à
8 des fins de clarification, j'aimerais présenter au témoin un
9 exemplaire de l'"Étendard révolutionnaire" datant de septembre
10 1977.

11 Il s'agit du document portant la cote E3/11.

12 Et l'ERN, en khmer: 00063162; en anglais: 00486247; et, en
13 français: 00492836.

14 Nous avons préparé un exemplaire pour le témoin et nous sommes
15 prêts à l'afficher à l'écran, avec votre autorisation.

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 La défense de Ieng Sary, vous avez la parole.

18 [11.29.22]

19 Me KARNAVAS:

20 Avant cela, il faudrait peut-être que mon confrère "établit" les
21 raisons de sa question ou prépare sa question.

22 Si le témoin n'a jamais vu ou ne connaît pas l'"Étendard
23 révolutionnaire" ou ne connaît pas le contenu du document, ce
24 n'est pas utile ni approprié d'essayer d'établir quoi que ce
25 soit.

44

1 L'"Étendard révolutionnaire" a été versé aux débats, mais on... mon
2 confrère ne doit pas s'en servir si le témoin n'a jamais entendu
3 parler de cette revue ou n'est pas au courant de son contenu.

4 Il faut poser un certain nombre de questions pour établir d'abord
5 la compétence du témoin à répondre aux questions concernant ce
6 document.

7 Je vous remercie.

8 [11.30.21]

9 M. LYSAK:

10 Monsieur le Président, nous avons déjà établi le fondement de la
11 question.

12 Ce témoin a indiqué être membre... avoir été membre du Parti, a dit
13 avoir reçu des exemplaires de l'"Étendard révolutionnaire" après
14 la libération.

15 La question que je vais vous... lui poser concerne une réunion du
16 comité du Centre datant du milieu de 1974, et qui est mentionnée
17 ici.

18 Il a déjà indiqué qu'il était présent à une réunion du Centre. Je
19 vais simplement lui demander de confirmer si la réunion
20 mentionnée dans cet exemplaire d'"Étendard révolutionnaire" est
21 bien la réunion dont il nous parle aujourd'hui.

22 (Discussion entre les juges)

23 [11.33.10]

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 L'objection de Ieng Sary est non fondée et donc rejetée.

45

1 Huissier d'audience, veuillez remettre copie papier du document
2 au témoin pour que le témoin l'examine avant que le procureur lui
3 pose des questions.

4 Monsieur le procureur, veuillez laisser un peu de temps au témoin
5 pour qu'il puisse lire le document.

6 La Chambre lui posera des questions sur ses connaissances du
7 document, pour voir s'il l'a déjà vu. Et ce n'est que s'il l'a
8 déjà vu de par le passé que vous pourrez lui poser des questions.

9 (Le témoin, M. Rochoem Ton, consulte le document)

10 [11.34.51]

11 M. LYSAK:

12 Dans l'interprétation, il a été dit que c'est la Chambre qui
13 allait poser des questions au témoin. Est-ce exact?

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Monsieur le témoin, vous avez lu le document qu'on vous a remis?
16 Vous souvenez-vous d'avoir jamais vu ce document ou d'avoir lu ce
17 document dans le cadre de votre travail au Kampuchéa démocratique
18 ou plus tard?

19 [11.35.38]

20 M. ROCHOEM TON:

21 J'ai déjà vu certains de ces... j'en ai déjà vu certains.

22 Ce document est daté du mois de juin - le congrès de juin 74.

23 J'ai déjà lu ce document.

24 J'ai lu beaucoup de documents. Je ne me souviens pas de tous les
25 détails.

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Monsieur le procureur, allez-y. Vous pouvez poser vos questions.

3 [11.36.40]

4 M. LYSAK:

5 Merci, Monsieur le Président.

6 Q. La question que je voulais vous poser, Monsieur le témoin,
7 était la suivante...

8 Ce numéro d'"Étendard révolutionnaire" fait référence à une
9 réunion du Comité central du Parti tenue le... au mois de juin
10 1974. Il est écrit, je cite:

11 "Le Comité central de notre Parti, dans son congrès du mois de
12 juin 1974, a décidé de mener à tout prix une attaque finale pour
13 libérer Phnom Penh et le pays tout entier."

14 Fin de citation.

15 [11.37.16]

16 Et donc ma question est la suivante: est-ce que cela est conforme
17 à votre souvenir de la réunion de 74, qui s'est tenue en juin 74?
18 Vous aviez dit juillet 74, qui est proche, mais est-ce que cela,
19 peut-être, vous rafraichît la mémoire? Pensez-vous qu'il s'agisse
20 de la même réunion dont vous parliez tout à l'heure?

21 M. ROCHOEM TON:

22 R. J'avais dit en juillet. Dans le document, il est écrit que
23 c'est le mois de juin. Je suis d'accord. C'est en juin. Je ne me
24 souviens pas parfaitement de la date précise. C'était pendant la
25 période de la saison des pluies.

47

1 [11.38.27]

2 Q. Et vous souvenez-vous si, parmi les sujets discutés... enfin, à
3 l'ordre du jour de cette réunion, il y avait le sujet de
4 l'offensive sur Phnom Penh pour libérer la ville?

5 R. Oui, on parlait de l'attaque pour libérer Phnom Penh. C'était
6 après qu'Oudong a été libéré. Et cette réunion a été convoquée
7 pour discuter de la libération de Phnom Penh.

8 Q. Vous avez dit à mon confrère que Ieng Sary était déjà rentré à
9 cette époque. Et donc, pour confirmer: Ieng Sary a-t-il participé
10 à cette réunion? Était-ce pendant la période où il était revenu
11 au Cambodge en 1974?

12 [11.40.00]

13 R. J'ai dit que la réunion s'était tenue en 74. Il avait
14 participé à la réunion, mais il n'était pas resté là très
15 longtemps. Il est venu brièvement, et est reparti.

16 Q. Et vous avez aussi dit qu'il y avait moins de participants
17 lors de cette réunion en 74.

18 À part Ieng Sary, quels sont les autres dirigeants dont vous vous
19 souvenez qu'ils étaient présents lors de cette réunion de juin
20 74?

21 R. Il y avait des gens de toutes les zones à la réunion..
22 Mais la réunion de 74 n'avait pas la participation de toutes les
23 zones comme en 71.

24 Q. Est-ce que Pol Pot, Nuon Chea et Khieu Samphan étaient
25 présents lors de cette réunion de 74?

48

1 [11.41.42]

2 R. Oui, ils étaient tous là.

3 Q. Vous avez dit qu'il manquait certains dirigeants de zone.

4 Quels sont les chefs de zone dont vous vous souvenez qu'ils

5 étaient présents?

6 R. J'y ai vu les personnes suivantes: So Phim, Koy Thuon, Ta Mok,

7 Vorn Vet, Ros Nhim, Son Sen, Ieng Sary. Tous ces gens étaient là.

8 Q. Vous souvenez-vous si, lors de cette réunion du Comité central

9 de 1974, un des sujets de discussion était la situation d'un

10 homme du nom de Prasith, qui avait été le chef de la région de

11 Koh Kong? Vous souvenez-vous si cette question a été évoquée lors

12 de la réunion de juin 74?

13 [11.43.48]

14 R. Je ne sais pas.

15 Q. Vous souvenez-vous ce qui est arrivé à Prasith, le dirigeant

16 du Parti à Koh Kong, en 74?

17 R. À Koh Kong, on le connaissait sous le nom de Ta Chong. C'est

18 Ta Chong qui représentait la province. Mais lui n'était pas là

19 lors de la réunion. On ne l'a pas vu.

20 [11.44.45]

21 M. LYSAK:

22 Monsieur le Président, pour rafraîchir la mémoire du témoin,

23 j'aimerais lui lire un autre extrait du livre de Philip Short qui

24 "a" une citation qui est supposément de lui.

25 Il s'agit donc du document E3/9.

49

1 Et l'ERN, en anglais, est 00396468; en français: 00639790 à 91.
2 Et, malheureusement, nous n'avons pas de traduction en khmer de
3 cet extrait du livre de Philip Short. J'aimerais donc le lire à
4 voix haute pour le témoin.

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Avez-vous le document en khmer en copie papier?

7 [11.45.56]

8 M. LYSAK:

9 Monsieur le Président, il s'agit de l'ouvrage rédigé par Philip
10 Short que l'on retrouve au dossier. Seulement certains extraits
11 ont été traduits en khmer. Il y a une version en anglais et en
12 français intégrale.

13 Ce que je propose de faire, donc, c'est de lire à voix haute la
14 citation qui a été attribuée au témoin et qu'elle soit
15 interprétée en khmer.

16 Il n'existe pas de traduction en khmer de l'intégralité de
17 l'ouvrage de Philip Short pour l'instant.

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Allez-y, mais j'ai entendu que vous vouliez remettre une copie
20 papier au témoin. Mais vous avez dit qu'il n'y avait pas de
21 version en khmer. Allez-y.

22 Je demande maintenant au témoin de mettre de côté les documents
23 qu'il a entre les mains pour faire attention à ce qui lui est lu.

24 Le procureur, vous avez la parole.

25 [11.47.18]

50

1 M. LYSAK:

2 Merci, Monsieur le Président.

3 Q. Laissez-moi vous lire un extrait du livre de Philip Short, où

4 l'on parle de ce qui est arrivé à Prasith en 1974. Je cite:

5 "C'était la première fois aussi que la direction du Parti

6 autorisait... c'était néanmoins la première fois que le conflit

7 interne du Parti touchait les rangs du Comité central. C'était la

8 première fois aussi que la direction du Parti autorisait

9 l'exécution d'un de ses propres membres. Le cas de Prasith fut

10 amplement évoqué lors du plénum de Meak."

11 Citation:

12 "'Pol expliqua', relata son aide de camp Phy Phuon, 'que la lutte

13 de classes avait pris une tournure très aiguë et que nous devons

14 adopter une attitude résolue et décisive contre nos ennemis. Il a

15 dit qu'il fallait traiter de façon catégorique les

16 anticommunistes et les contre-révolutionnaires.'"

17 Fin de citation, qui est supposément la vôtre.

18 Et ensuite:

19 "Mais Phuon n'était... n'avait pas été pleinement convaincu.

20 'Prasith', songea-t-il, 'faisait partie d'une minorité nationale,

21 comme moi. Est-ce ainsi qu'ils estiment pouvoir traiter les gens

22 comme nous?'"

23 Ma question... ma première question est: vous souvenez-vous d'avoir

24 parlé de Prasith quand Philip Short a eu un entretien avec vous

25 il y a plusieurs années?

51

1 [11.49.25]

2 M. ROCHOEM TON:

3 R. Je ne m'en souviens pas.

4 Comme j'ai dit, il ne s'est pas présenté à la réunion. C'était
5 anormal. En général... il aurait dû être là. Je ne peux vous donner
6 des détails là-dessus.

7 Q. D'accord. Aviez-vous connaissance si, en 1974, des dirigeants
8 du Parti ont fait l'objet de sanctions pour avoir dérogé à la
9 discipline du Parti?

10 R. Je n'ai pas lu à propos de cela dans des documents dans les
11 détails. Je ne m'en souviens pas.

12 [11.50.52]

13 Q. Vous souvenez-vous si, en 1974, Hou Youn a exprimé certains
14 désaccords vis-à-vis des politiques du Parti?

15 R. À l'époque, j'ai entendu dire que des gens qui travaillaient
16 ensemble l'avaient rencontré et avaient discuté. Oncle Youn... on a
17 entendu dire qu'Oncle Youn n'était pas d'accord avec le plan
18 d'évacuation.

19 Il y avait 80 personnes qui travaillaient à l'endroit. Nous
20 avions... on nous avait demandé de monter la garde.

21 Et nous avons su de la part d'autres personnes qu'Oncle Youn
22 n'était pas d'accord avec le plan d'évacuer la population de
23 Phnom Penh.

24 Q. Et Oncle Youn a-t-il été envoyé "à" être forgé ou a-t-il subi
25 des sanctions quelconques pour avoir été... avoir exprimé un

1 désaccord avec la politique du Parti?

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Monsieur le témoin, veuillez attendre que l'on ait entendu ce
4 qu'a à dire la défense de Ieng Sary.

5 Maître, allez-y.

6 [11.52.59]

7 Me ANG UDOM:

8 Merci, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les juges.

9 Bonjour à tous.

10 Le témoin vient de parler de la réunion et de quelqu'un du nom de

11 Hou Youn. Et il a dit qu'il a su de la part d'autres personnes...

12 au sujet de cette personne, donc. Il l'a su par d'autres.

13 J'aurais dû me lever pour m'opposer à la question.

14 Mon confrère pose la question à nouveau, mais il faut rejeter

15 cette série de questions. Le témoin a dit qu'il l'a su par

16 d'autres personnes, et on ne peut utiliser ce type de oui-dire

17 comme élément de preuve.

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Monsieur le procureur, avez-vous une réponse à l'objection?

20 [11.54.07]

21 M. LYSAK:

22 Oui, brièvement.

23 Ce n'est pas une objection valable devant ce tribunal. Il n'y a

24 pas de règle excluant le oui-dire. Les témoins peuvent déposer

25 sur des renseignements ou des informations qu'ils ont obtenus

53

1 d'autres sources.

2 Il ne s'agit donc pas d'une objection valable.

3 (Discussion entre les juges)

4 [11.55.32]

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 La Chambre rejette l'objection de la défense de Ieng Sary. Il
7 s'agit d'une objection non fondée.

8 La Chambre demande donc maintenant au témoin de répondre à la
9 question du procureur.

10 Peut-être le témoin a-t-il oublié la question? La Chambre demande
11 donc au procureur de la lui répéter.

12 M. LYSAK:

13 Merci, Monsieur le Président.

14 Q. Je voulais savoir, Monsieur le témoin, si Hou Youn avait été
15 envoyé "à" être rééduqué ou avait subi quelque autre mesure
16 disciplinaire pour avoir exprimé un désaccord avec cette
17 politique du Parti?

18 [11.56.34]

19 M. ROCHOEM TON:

20 R. À l'époque, je n'ai pas vu personnellement s'il avait été
21 forgé ou envoyé à la rééducation car lui travaillait dans la base
22 et participait à des réunions dans des endroits... dans des zones
23 libérées. Donc il allait plus fréquemment dans les endroits...

24 Q. D'accord.

25 Bon, il ne nous reste que quelques minutes avant la pause.

54

1 J'aimerais maintenant que l'on parle des événements entourant la
2 date du 17 avril 75.

3 Pouvez-vous nous dire où vous étiez le matin du 17 avril 1975?

4 R. Le 17 avril 1975, j'étais au bureau de Sdok Taol avec Om
5 numéro Un.

6 Q. Et par "Om numéro Un", vous faites ici référence à Pol Pot?
7 Est-ce exact?

8 R. Oui, je fais ici référence à Pol Pot.

9 [11.58.38]

10 Q. Où était le bureau de Sdok Taol par rapport... par rapport au
11 bureau B-5 dont nous avons parlé tout à l'heure?

12 R. Le bureau de Sdok Taol était à 10 kilomètres de ce bureau. Il
13 était près de l'endroit de... Ra Smach. Il était un peu plus proche
14 du champ de bataille.

15 Q. Et, à part vous et Pol Pot, qui d'autre était, le 17 avril 75,
16 à ce bureau de Sdok Taol?

17 R. Il y avait d'autres personnes, notamment les commandants du
18 champ de bataille. Il y avait Son Sen, Koy Thuon, Ta Mok et Vorn
19 Vet qui se sont réunis à cet endroit ce jour-là.

20 Q. Khieu Samphan était-il là?

21 R. Non, il n'était pas là ce jour-là.

22 Q. (Intervention non interprétée: microphone fermé)

23 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

24 L'interprète signale que le micro a coupé, qu'il n'a pas entendu
25 la question du procureur.

55

1 [12.00.59]

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Monsieur le témoin, veuillez attendre.

4 Il semblerait qu'il y ait eu un problème avec le microphone du

5 procureur. Sa question n'a pas été entendue.

6 Pourriez-vous répéter votre question?

7 M. LYSAK:

8 Mes excuses.

9 Q. Savez-vous où Khieu Samphan était le 17 avril 1975?

10 [12.01.51]

11 M. ROCHOEM TON:

12 R. Je ne l'ai pas vu au bureau de Sdok Taol. Peut-être était-il

13 au champ de bataille arrière.

14 Q. Vous souvenez-vous si Nuon Chea était au bureau de Sdok Taol

15 ce jour-là?

16 R. Je ne l'ai pas vu.

17 Q. Pol Pot vous a-t-il demandé d'aller à Phnom Penh le 17 avril

18 1975?

19 R. Non. Le 17 avril 1975, j'étais avec lui. Il ne m'a pas

20 affecté... nulle part.

21 Mais, le 19 avril, Son Sen est allé à Phnom Penh et je suis allé

22 avec lui. C'était le 19 avril.

23 [12.03.25]

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Merci, Monsieur le procureur.

56

1 Merci, Monsieur le témoin.
2 Il est temps de prendre la pause déjeuner.
3 Nous allons donc interrompre l'audience jusqu'à 13h30.
4 La parole est à la défense de Nuon Chea.
5 Me IANUZZI:
6 Bonjour, Monsieur le Président.
7 Très rapidement, notre client souffre de douleurs lombaires, de
8 maux de tête et a des difficultés à se concentrer. Il préfère
9 donc assister à l'audience de l'après-midi depuis sa cellule de
10 détention temporaire.
11 L'on me signale également que ses symptômes l'empêchent de
12 participer activement à l'audience... de suivre les débats depuis
13 sa cellule temporaire. Je tiens à signaler à la Chambre qu'il
14 "n'est" pas activement en train de suivre cette audience
15 l'après-midi à tout moment.
16 Je sou mets néanmoins la demande à la Chambre.
17 (Discussion entre les juges)
18 [12.05.11]
19 M. LE PRÉSIDENT:
20 La Chambre prend note de la demande de Nuon Chea par laquelle il
21 demande à pouvoir suivre le reste de l'audience depuis la cellule
22 temporaire.
23 La Chambre fait droit à sa demande.
24 Nuon Chea pourra ainsi suivre les débats pour le reste de la
25 journée...

57

1 Il renonce à son droit à être directement présent au prétoire. La
2 défense de Nuon Chea est priée de soumettre le document de
3 renonciation portant la signature ou l'empreinte digitale de Nuon
4 Chea.

5 L'Unité audiovisuelle est priée de vérifier les connexions
6 audiovisuelles pour s'assurer que M. Nuon Chea puisse suivre les
7 débats depuis la cellule temporaire.

8 Les gardes sont priés de raccompagner les accusés à leur cellule
9 temporaire, et de faire revenir M. Khieu Samphan cet après-midi.

10 M. Nuon Chea restera dans la cellule temporaire.

11 L'audience est suspendue.

12 (Suspension de l'audience: 12h06)

13 (Reprise de l'audience: 13h39)

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

16 Et l'Accusation aura à nouveau la parole pour poursuivre sa
17 déposition du témoin.

18 Mais, avant cela, la Chambre demande à l'avocat international
19 pour la défense de Nuon Chea de bien vouloir se lever.

20 En raison du point qui a été soulevé ce matin avant la pause
21 déjeuner concernant votre requête demandant à ce que Nuon Chea
22 puisse assister aux débats à distance, la Chambre vous informe
23 que la pièce équipée de moyens audiovisuels...

24 Le fait que l'accusé soit dans cette pièce, ce n'est pas la même
25 chose que d'être présent au prétoire. Mais la Chambre vous

58

1 informe que cette situation est suffisante pour permettre à
2 l'accusé de suivre les débats. Il est ainsi en mesure de
3 communiquer avec sa défense et vice versa.

4 [13.41.31]

5 Cette salle a été équipée de moyens audiovisuels et a été
6 inspectée par l'ensemble des avocats des parties. Et personne ne
7 s'est opposé à l'installation et à la disposition des équipements
8 audiovisuels... installés par les CETC.

9 La question soulevée par l'avocat international est une requête
10 infondée.

11 Et, s'il y a des problèmes entre l'accusé et son équipe de
12 défense, c'est à vous de vous en occuper et de résoudre ces
13 problèmes. Vous êtes obligé de vous efforcer de résoudre ces
14 problèmes... et ne pas déposer des requêtes infondées.

15 S'il y a d'autres juges du siège qui souhaitent compléter mes
16 propos? Madame la juge Cartwright?

17 [13.43.14]

18 Mme LA JUGE CARTWRIGHT:

19 Pour résumer, les équipements dans la cellule de détention
20 temporaire ont été installés pour permettre à un accusé de
21 participer de manière... dans des circonstances plus informelles
22 qu'au prétoire. Ces équipements ont été inspectés et approuvés
23 par l'ensemble des parties.

24 Si ces équipements ne remplissent pas leur fonction, il est de
25 l'obligation de la défense de tel ou tel accusé de soulever ce

59

1 problème lorsque cela se produit et non pas de faire des
2 commentaires d'ordre général.

3 [13.44.01]

4 Me IANUZZI:

5 Merci, Mesdames et Messieurs les juges.

6 Je tiens à préciser, si vous me le permettez: je ne critiquais
7 absolument pas les installations, que j'ai vues et que je trouve
8 suffisantes.

9 Ce que j'ai dit, c'est qu'en réalité, en raison des problèmes que
10 j'ai soulevés ce matin, notre client n'est pas réellement en
11 train de participer activement aux débats.

12 Je ne faisais pas référence aux installations techniques. On ne
13 m'a peut-être pas tout à fait compris. Ceci est peut-être de ma
14 faute, je n'ai peut-être pas été clair.

15 Mais je tiens à dire que je ne vois aucun problème avec les
16 installations. Nous les avons vérifiées. Elles sont tout à fait
17 convenables.

18 [13.44.44]

19 Ce que j'essayais de dire, c'est qu'en raison des problèmes de
20 santé de notre client, lorsqu'il est dans cette cellule, il n'est
21 pas en train de suivre activement les débats. C'est ce que je
22 voulais dire et je pensais avoir été clair.

23 Mme LA JUGE CARTWRIGHT:

24 Ce qui était clair aux yeux de la Chambre, c'est que vous vous
25 vous êtes... vous avez très vaguement suggéré que ceci était de la

60

1 responsabilité de la Chambre.

2 Vous êtes responsable de cela. Si votre accusé... pardon, si votre
3 client n'est pas en mesure de participer, c'est à vous de
4 soulever le problème.

5 Et j'aimerais que... j'aimerais m'arrêter là parce que, nous non
6 plus, nous ne souhaitons pas perdre de temps.

7 [13.45.35]

8 Me IANUZZI:

9 Merci.

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Merci, Madame la juge.

12 La Chambre signale aux parties et aux membres du public qu'elle
13 ne siégera pas demain. Nous allons terminer l'audience cet
14 après-midi pour reprendre lundi prochain.

15 L'Accusation a désormais la parole pour poursuivre ses questions
16 adressées à ce témoin.

17 M. LYSAK:

18 Merci, Monsieur le Président. Bonjour.

19 Q. Nous étions en train de parler de la date du 17 avril 1975
20 avant la pause déjeuner.

21 Pourriez-vous dire à la Chambre de quelle manière vous avez su
22 que Phnom Penh avait été libéré ce jour-là?

23 [13.47.05]

24 M. ROCHOEM TON:

25 R. À cette époque, Son Sen est allé chez Pol Pot. Et je l'ai

61

1 appris à ce moment-là.

2 Il y avait également une radio, un poste de radio, à l'endroit où
3 nous étions stationnés, et nous pouvions entendre des
4 communications provenant des champs de bataille. Donc nous étions
5 au courant des avancées vers tel ou tel endroit.

6 Q. Pourriez-vous nous parler davantage de ce poste radio qui vous
7 a permis d'écouter des communications?

8 De quelles communications s'agissait-il? Est-ce que c'était des
9 communications des forces militaires du PCK?

10 [13.48.27]

11 R. Habituellement, les communications radio étaient envoyées vers
12 l'état-major. Donc, lorsqu'il y avait une avancée, on le
13 signalait à l'état-major - lorsque telle ou telle région avançait
14 ou était attaquée. Donc ces communications régulières arrivaient,
15 justement, fréquemment. Il y avait des rapports concernant la
16 situation autour de Phnom Penh.

17 Ce poste radio était un modèle C46 que nous avons saisi à Oudong
18 et qui était capable d'intercepter toutes les communications
19 radio.

20 [13.49.26]

21 Q. Et pendant combien de temps est-ce que ce poste radio a été
22 utilisé au bureau de Sdok Taol ou aux autres bureaux... Donc
23 pendant combien de temps avez-vous pu intercepter ces
24 communications radio?

25 R. Ce poste radio était constamment allumé, vingt-quatre heures

62

1 sur vingt-quatre.

2 Q. Pour préciser, je vous ai également demandé depuis combien de
3 temps vous étiez en possession de ce poste radio. Vous dites
4 l'avoir saisi à Oudong...

5 Je recommence ma question: est-ce que ce poste radio a été
6 utilisé à B-5 ou dans les autres bureaux de la région depuis la
7 prise d'Oudong?

8 R. Avant cela, nous avons un autre dispositif radio, fabriqué en
9 Chine. Je ne sais pas comment il a été obtenu.

10 Nous avons également un dispositif radio de type C25.

11 Mais, lorsque nous avons capturé la ville d'Oudong, nous avons
12 saisi ce poste radio C46, plus une autre radio de plus grande
13 capacité.

14 [13.51.40]

15 Q. Merci. Je reviens à la date du 17 avril 1975.

16 Après que vous et d'autres personnes aient appris la libération
17 de Phnom Penh, vous a-t-on confié des missions "préparatives"
18 pour vous rendre à Phnom Penh? Et, si oui, quelles étaient ces
19 missions?

20 R. Suite à la libération de Phnom Penh... comme je l'ai indiqué ce
21 matin, je suis arrivé à Phnom Penh le 19 avec Son Sen.

22 Le 20, tout le monde s'est rendu à Phnom Penh. Donc tout le monde
23 est allé à Phnom Penh ce jour-là, y compris Pol Pot.

24 Q. Pourquoi êtes-vous parti un jour avant les autres avec Son Sen
25 pour aller à Phnom Penh - la veille?

63

1 R. Je ne sais pas pour quelle raison, mais le "bureau" m'a
2 indiqué que je devais accompagner Son Sen et partir avant. Il
3 disait que tout le monde partirait le lendemain. Donc j'ai suivi
4 les ordres et j'y suis allé avec Son Sen.

5 [13.53.51]

6 Q. Est-ce que d'autres personnes vous ont accompagnés ou est-ce
7 qu'il n'y avait que vous et Son Sen?

8 R. Nous n'étions pas uniquement tous les deux. Ta Mok est
9 également venu, ainsi que Koy Thuon, Vorn Vet et Pol Pot
10 également.

11 Q. Pourriez-vous dire à la Chambre ce que vous avez vu pendant
12 votre trajet, en vous rendant à Phnom Penh, et ce que vous avez
13 vu le 19 avril en arrivant dans la ville?

14 R. Le 19, je suis arrivé par la route nationale 4 depuis le
15 carrefour de Thnal Totueng.

16 J'ai vu tout d'abord la scène à l'aéroport de Pochentong... J'ai vu
17 quelques avions. Je suis ensuite arrivé au stade. Par la suite,
18 je me suis rendu au palais royal. Et, après, au pont de Monivong.
19 De là, je suis allé au pont Chrouy Changva, à côté duquel se
20 trouvait l'ambassade française.

21 En fait, les habitants avaient déjà quitté la ville, mais j'ai vu
22 une poignée de personnes.

23 Mais beaucoup d'entre eux étaient déjà en train de quitter la
24 ville, comme j'ai pu l'observer sur la route nationale 4. Ils
25 étaient nombreux.

64

1 J'ai également observé des cadavres le long de la route. Il y
2 avait beaucoup, beaucoup de cadavres le long de la route.
3 Certains de ces cadavres étaient déjà en décomposition.

4 [13.57.07]

5 Après avoir quitté les berges en milieu d'après-midi, nous sommes
6 retournés à l'endroit où nous étions.

7 Et Son Sen nous a dit que nos forces contrôlaient la ville et que
8 les dirigeants pouvaient rentrer dans la ville... et que, donc, les
9 dirigeants pouvaient prendre la route le 20. Et donc beaucoup de
10 personnes ont quitté le bureau le 20.

11 Et, lorsque tous les dirigeants sont arrivés, nous étions en
12 train de monter la garde autour de la gare ferroviaire, qui était
13 un lieu de réunion.

14 Q. Vous dites avoir vu de nombreux cadavres le long de la route.
15 À quel endroit? Est-ce que c'était... la route nationale 4 ou à
16 d'autres endroits?

17 [13.58.37]

18 R. Depuis le carrefour de Baek Chan, sur la route nationale 4,
19 j'ai vu des cadavres. Et, également au carrefour des routes
20 nationales 3 et 4, j'ai observé des cadavres. J'en ai aussi vu à
21 l'aéroport de Pochentong. Il y avait également quelques cadavres
22 au stade.

23 Lorsque j'ai posé une question à Son Sen concernant ces cadavres,
24 il m'a dit qu'à certains endroits, lorsque nous étions confrontés
25 à une résistance féroce, il a fallu les abattre.

65

1 À ce moment-là, il y avait beaucoup de militaires qui étaient
2 arrivés, en premier... je parle du 19 et du 20 avril. C'était les
3 forces qui étaient affectées pour "monter" l'avant-garde dans la
4 ville.

5 Q. Les cadavres que vous avez observés à ces différents endroits
6 étaient-ils des civils, des soldats ou les deux?

7 R. Ils étaient principalement "les" soldats car j'ai vu qu'ils
8 portaient des casques.

9 Q. Le lendemain... quels sont les dirigeants qui sont arrivés à
10 Phnom Penh le 20 et qui vous ont retrouvé à la gare ferroviaire?
11 [14.01.15]

12 R. Comme je l'ai déjà indiqué, tous les commandants des
13 différents champs de bataille sont venus ensemble. Les chefs de
14 division, des régiments et des bataillons se sont tous réunis.

15 Q. Est-ce que ces commandants de bataillon, de champ de bataille...
16 sont-ils arrivés avec Pol Pot?

17 R. Tous ceux qui avaient été engagés sur le champ de bataille
18 devaient venir et se rassembler.

19 Q. Ce que j'essaie de savoir, ce que je vous demande, c'est:
20 quels sont les dirigeants qui sont venus et qui vous ont retrouvé
21 à la gare de Phnom Penh le 20 avril? Pouvez-vous nous dire qui
22 étaient les dirigeants qui sont arrivés pour s'installer à la
23 gare ferroviaire ce jour-là?

24 [14.03.14]

25 R. C'est à la gare que Son Sen voulait que les gens se

66

1 réunissent. Et donc c'est là que les gens sont allés.

2 Il y avait aussi des chefs de division à l'endroit... sur la route
3 nationale 5, qui se sont réunis là-bas.

4 Ils ont été accueillis par Koy Thuon. Je n'ai pas vu Nuon Chea à
5 cet endroit... ou je ne l'avais pas encore vu.

6 Mais j'ai vu qu'il y avait des chefs pour chacun des... des chefs
7 de chacun des champs de bataille dans chaque zone. Donc il y
8 avait Koy Thuon, So Phim, Vorn Vet, Cheng An et Ta Mok.

9 Tous les commandants des comités de division, des champs de
10 bataille aux alentours, et les cadres sont venus s'y réunir.

11 [14.04.23]

12 Q. Quand Pol Pot, Nuon Chea et Khieu Samphan sont-ils arrivés à
13 la gare? Était-ce aussi le 20 avril ou sont-ils venus plus tard?

14 R. Nuon Chea est venu plus tard, peut-être était-ce le 21 avril.

15 Et d'autres continuaient de venir par la route 5. Je suis arrivé
16 à Phnom Penh par la route 4. Nous avons dû traverser à Preaek
17 Kdam.

18 Q. Vous souvenez-vous quand Pol Pot, Nuon Chea et Khieu Samphan
19 sont venus? Sont-ils venus avec cet autre groupe de commandants
20 militaires ou sont... en même temps qu'eux ou voyageaient-ils
21 séparément?

22 R. À cette époque-là, om Nuon Chea et Khieu Samphan... c'est Pang
23 qui a organisé le voyage, et ils sont venus plus tard.

24 [14.06.22]

25 Q. Pendant combien de temps les dirigeants sont-ils restés à la

67

1 gare après leur arrivée à Phnom Penh?

2 R. Nous sommes restés à la gare moins d'une semaine avant de
3 repartir.

4 Q. Et quelle était votre tâche pendant cette semaine où les
5 dirigeants étaient à la gare de Phnom Penh?

6 R. Je devais monter la garde du bâtiment jour et nuit. La
7 sécurité était notre préoccupation principale, et je devais
8 m'assurer d'assurer la protection.

9 Q. Quand Ieng Sary est-il venu à Phnom Penh?

10 R. Om Ieng Sary est arrivé à Phnom Penh une semaine à peu près
11 après la libération.

12 Q. Est-il juste de dire qu'il est venu après que les autres
13 dirigeants soient arrivés à la gare?

14 R. Oui, c'est exact. Il est arrivé le dernier. Il était à
15 l'étranger, et donc a dû atterrir à l'aéroport de Pochentong pour
16 ensuite se rendre à l'endroit en question.

17 [14.09.10]

18 Q. À son arrivée à Phnom Penh, Ieng Sary est-il resté à la gare
19 de Phnom Penh comme les autres dirigeants?

20 R. À ce moment-là, nous étions ailleurs déjà. Nous étions au
21 Ministère du commerce, qui s'appelle maintenant "l'état-major".
22 Et c'est là que nous sommes allés, donc, après que nous ayons
23 quitté la gare de Phnom Penh.

24 Q. Vous souvenez-vous: quand Ieng Sary est arrivé, étiez-vous
25 toujours à la gare? Étiez-vous déjà au Ministère du commerce ou

68

1 vous ne vous souvenez pas exactement quand il est venu?

2 R. Je ne me souviens pas ce qui s'est passé. Mais je me souviens
3 qu'à mon arrivée à l'ancien Ministère du commerce je l'ai vu
4 là-bas avec d'autres personnes.

5 Q. Et pendant combien de temps les dirigeants sont-ils restés à
6 l'ancien Ministère du commerce?

7 R. Ils étaient là environ deux semaines.

8 [14.11.48]

9 Q. Vous est-il possible de nous décrire ce que Pot Pot, Nuon
10 Chea, Khieu Samphan et Ieng Sary faisaient pendant la période où
11 ils étaient à la gare de Phnom Penh et au Ministère du commerce?
12 Pouvez-vous nous décrire un peu les activités pendant cette
13 période?

14 R. J'ai vu qu'ils travaillaient à la gare ainsi qu'à l'ancien
15 Ministère du commerce. Ils se réunissaient. Il y avait beaucoup
16 de réunions. Ils se réunissaient jour... le jour et la nuit, et
17 continuaient de rencontrer des gens "dans" les champs de
18 bataille.

19 Q. En anglais, j'ai entendu qu'"ils continuaient de rencontrer
20 des gens 'dans' les champs de bataille".

21 Voulez-vous dire qu'ils rencontraient des commandants militaires
22 qui venaient des champs de bataille ou eux se rendaient-ils...
23 quittaient-ils la base - à la gare et au ministère - pour se
24 rendre... et tenir des réunions à l'extérieur?

25 [14.13.37]

69

1 R. Je disais qu'ils travaillaient à la gare.

2 Et les commandants de chacun des champs de bataille devaient,
3 eux, rester dans leurs champs de bataille respectifs, mais
4 devaient venir les rencontrer à l'endroit... comme, par exemple,
5 l'ancien Ministère du commerce.

6 Des fois, s'ils étaient autrement... déjà engagés, seules deux ou
7 trois personnes se réunissaient. Ils se réunissaient sans que
8 tout le monde soit présent.

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Monsieur le procureur, veuillez attendre.

11 Me Karnavas demande la parole.

12 [14.14.33]

13 Me KARNAVAS:

14 Merci, Monsieur le Président.

15 Et bon après-midi à tous et toutes au prétoire et aux alentours.

16 Je n'ai pas soulevé d'objection pour la dernière question, même
17 si elle était non seulement... une question composée, mais elle
18 était un peu injuste.

19 Le témoin a dit que Ieng Sary n'était pas à la gare.

20 Puis - c'était d'ailleurs assez malin -, la question du procureur
21 était que... "Que faisaient-ils à la gare et au ministère... et ils,
22 ils, ils?"

23 [14.15.05]

24 Ce qui me préoccupe, c'est la façon dont les questions sont
25 posées. Le témoin ne donne pas des réponses claires.

70

1 Si nous sommes pour parler de ce qui se passait à la gare, nous
2 voulons savoir qui était là. Qui ont-ils rencontré à la gare?
3 Puis, parlons ensuite de l'ancien Ministère du commerce: qui
4 était à la réunion, s'il y avait des réunions, et de quoi parlait
5 les réunions?

6 Mais "ils" et "les militaires"... Je comprends que c'est le souhait
7 de l'Accusation de mettre tout le monde ensemble dans le même
8 panier, mais il est possible qu'il y ait des nuances que nous
9 devons préciser pour mémoire.

10 Je sais que le procureur est d'ailleurs très éloquent et saura
11 sûrement le faire le "besoin" venu.

12 [14.15.58]

13 M. LYSAK:

14 Je ne suis pas certain d'avoir bien compris l'objection de Me
15 Karnavas. Si Me Karnavas veut explorer des nuances, il peut le
16 faire.

17 Le témoin a dit clairement... enfin, a dit que Ieng Sary était
18 arrivé... et c'était une période très courte. Ils étaient à un
19 moment à la gare, à un moment au Ministère du commerce. Il n'y a
20 pas vraiment de raison de diviser la période en deux.

21 Mais Me Karnavas, lors de son interrogatoire du témoin, aura le...
22 s'il lui est loisible de le faire, pourra étudier plus en détail
23 les nuances en question.

24 (Discussion entre les juges)

25 [14.16.52]

71

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Oui, le procureur, vous pouvez poursuivre avec vos questions.

3 M. LYSAK:

4 Q. En réponse à l'observation du conseil de Ieng Sary,
5 pouvez-vous nous dire... vous avez dit avoir vu des dirigeants se
6 réunir avec des commandants militaires. Qui étaient les
7 dirigeants du Centre que vous avez vus se réunir avec les
8 commandants? Qui a participé à ces réunions?

9 [14.17.34]

10 Me KARNAVAS:

11 Quand? À quelle heure... enfin, à quelle date? C'est important.

12 M. LYSAK:

13 Monsieur le Président, si je pouvais obtenir une réponse à la
14 question, je pourrais en poser d'autres.

15 Des questions comme: Quand? Où...

16 Ces interruptions ne sont pas du tout utiles.

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 En effet.

19 Monsieur le procureur, vous pouvez poursuivre votre
20 interrogatoire du témoin.

21 Je demande à Me Karnavas d'avoir l'obligeance d'attendre d'avoir
22 la parole pour pouvoir explorer des questions que vous jugez
23 intéressantes dans la déposition du témoin car il est possible
24 que le procureur ait une technique différente.

25 [14.18.53]

1 M. LYSAK:

2 Q. Laissez-moi répéter ma question, Monsieur le témoin: qui
3 étaient les gens que vous avez vus se réunir avec les commandants
4 militaires à la gare ou au ministère?

5 M. ROCHOEM TON:

6 R. J'ai dit à l'instant qu'à la gare les commandants des
7 différents champs de bataille, par exemple, Ta Mok, Vorn Vet, Koy
8 Thuon, So Phim... donc ces gens venaient pour travailler avec eux.
9 Ils venaient fréquemment.

10 Et les commandants des divisions sont aussi venus à la gare. Puis
11 nous sommes allés au Ministère du commerce.

12 Et, à cet endroit, les cadres de chacun des champs de bataille
13 venaient et... allaient et venaient pour les rencontrer.

14 Et ils travaillaient nuit et jour, tant à la gare qu'au Ministère
15 du commerce. Et, au besoin, ils travaillaient jusqu'à très tard
16 dans la nuit.

17 [14.20.39]

18 Q. Nuon Chea était-il... participait-il régulièrement à ces
19 réunions?

20 R. En effet, lorsqu'ils se réunissaient, ils se réunissaient tous
21 ensemble.

22 Q. Khieu Samphan était-il un participant régulier à ces réunions?

23 R. Oui. Ces gens venaient travailler régulièrement. Cela
24 comprenait Pol Pot, Nuon Chea, Khieu Samphan, Ieng Sary, Son Sen...
25 ces gens travaillaient tous les jours. Ils travaillaient ensemble

73

1 là-bas.

2 [14.21.54]

3 Q. Merci pour ces précisions. Et je vous prie de me demander...

4 maintenant vous poser une question précise sur Ieng Sary: après

5 son arrivée à Phnom Penh, a-t-il participé régulièrement à ces

6 réunions?

7 R. Oui. Après qu'il soit revenu de l'étranger, à son arrivée, ce

8 qui était le plus urgent, c'était d'organiser un endroit ou

9 l'emplacement derrière le palais royal pour accueillir les

10 invités. Nous devons penser à des questions de sécurité et aussi

11 "les" services de cuisine et autres questions de ce genre.

12 Q. Et, pendant cette période où les dirigeants étaient ensemble à

13 la gare et au Ministère du commerce, travaillaient-ils ensemble...

14 vivaient-ils et travaillaient-ils ensemble nuit et jour ou y

15 avait-il des endroits différents où ils allaient vivre et dormir

16 la nuit?

17 [14.23.40]

18 R. Ce que j'ai vu était que om Pol Pot, Nuon Chea, Khieu Samphan,

19 Ieng Sary vivaient les uns proches des autres, sauf Son Sen et Ta

20 Mok et Vorn Vet et Koy Thuon, qui, eux, vivaient séparément. So

21 Phim, lui aussi, avait son propre logement.

22 Et chacune de ces personnes avait leurs propres forces et les

23 propres personnes qui... et des gens qui travaillaient pour eux.

24 Q. Je vous remercie. Après le Ministère du commerce, où les

25 dirigeants sont-ils allés?

1 R. Après, ils sont allés dans des endroits différents, notamment

2 K-3. À K-3, je n'étais pas là pour m'occuper des arrangements.

3 Q. À quel moment les dirigeants étaient-ils à la pagode d'Argent?

4 R. Nous nous sommes réunis là-bas au mois de mai.

5 Q. Étaient-ils là, donc, pour toute la durée du mois de mai 1975?

6 [14.26.27]

7 R. Ils se sont réunis à la pagode d'Argent. Certains des
8 dirigeants des zones sont venus participer à des séances d'étude
9 pendant dix jours.

10 Q. Et, quand les dirigeants étaient à la pagode d'Argent, y
11 étiez-vous aussi pour monter la garde?

12 R. Ils ont... ils étaient, eux, à la pagode d'Argent. Moi, je
13 demeurais dans une maison qui était à côté, qui était à l'ouest
14 du périmètre. C'était à l'endroit où l'on accueillait les
15 visiteurs.

16 Q. Et, de jour, travailliez-vous à la pagode d'Argent où étaient
17 les... où se trouvaient les dirigeants?

18 R. Le jour, j'y allais. Mais j'étais basé à l'ouest de la pagode
19 d'Argent car je devais monter la garde devant le palais des
20 hôtes.

21 [14.28.24]

22 Q. Vous avez dit qu'en mai 1975, alors que les dirigeants étaient
23 à la pagode d'Argent, il y a eu une période pendant dix jours où
24 il y a eu des réunions avec les chefs de zone. J'aimerais que
25 l'on parle de ces réunions et vous poser des questions sur ces

75

1 réunions.

2 Tout d'abord, pouvez-vous nous dire combien de gens, en tout,
3 participaient à ces réunions qui ont duré dix jours à la pagode
4 d'Argent en mai 1975?

5 [14.29.14]

6 R. Je n'ai pas compté combien de personnes y participaient, mais
7 j'ai remarqué que les gens de chacune des zones venaient y
8 participer.

9 Q. Étiez-vous présent dans la pièce où les réunions avaient lieu?

10 R. J'y étais parfois. D'autres fois, j'étais à la maison des
11 hôtes.

12 Q. Les jours où vous étiez présent, vous avez pu observer les
13 réunions. Pouvez-vous dire qui les présidait?

14 R. Ceux qui présidaient les réunions étaient surtout Pol Pot et
15 Nuon Chea.

16 Q. Et, d'après vos observations, quel était l'objectif de ces
17 réunions? Que faisaient ces dirigeants pendant ces jours-là?

18 [14.31.06]

19 R. D'après ce que j'ai analysé... observé, plutôt, des réunions
20 dans la jungle... les séances d'étude et les réunions à cet
21 endroit, en général, ils résumaient la situation, à savoir que
22 Phnom Penh était entièrement libéré et qu'il fallait prévoir nos
23 cibles, que c'était une révolution populaire et démocratique...
24 nous avons terminé cela.

25 Et, après la réunion, j'ai lu un document qui disait que nous

76

1 étions maintenant dans une révolution socialiste.

2 Les réunions qui ont suivi parlaient de la révolution socialiste
3 afin d'en arriver au stade de communisme.

4 Et ils parlaient aussi... enfin, ils évoquaient la situation à
5 l'intérieur du pays et à l'extérieur, les réunions de vie
6 révolutionnaires et la planification de l'avenir... et qu'il
7 fallait mettre en œuvre ces mesures.

8 Q. Lorsque vous dites qu'à ces réunions on disait que la
9 révolution nationale démocratique était... avait été atteinte et
10 que vous alliez maintenant lancer la révolution socialiste,
11 est-ce qu'on a précisé ce qui devait être fait pour réaliser
12 cette révolution socialiste?

13 [14.33.29]

14 R. Je ne me souviens pas de tous les détails concernant les
15 documents. Cependant, l'objectif est celui que j'ai mentionné
16 tout à l'heure.

17 De nombreux documents parlaient de la construction de la
18 révolution socialiste, de la construction et la défense du pays,
19 de la mise en place de coopératives progressistes.

20 Je ne me souviens pas des détails de tous ces documents. Je les
21 ai vus et je les ai lus.

22 Q. Vous nous avez dit que Pol Pot et Nuon Chea dirigeaient ces
23 réunions. Est-ce que Ieng Sary et Khieu Samphan étaient présents
24 lors de ces réunions?

25 [14.34.35]

77

1 R. Oui, ils étaient présents à ces réunions.

2 Q. J'aimerais vous... j'aimerais maintenant vous interroger sur un
3 certain nombre de sujets pour savoir s'ils ont été mentionnés
4 pendant ces réunions.

5 Vous avez indiqué aujourd'hui que la réunion à laquelle vous avez
6 assisté au B-5, où on a décidé d'évacuer temporairement Phnom
7 Penh pour une période d'une semaine... est-ce qu'au mois de mai
8 1975 on a parlé de la question de savoir si cette évacuation de
9 Phnom Penh devait être permanente?

10 [14.35.55]

11 R. Pendant que je montais la garde, je n'ai pas entendu... je ne
12 les ai pas entendu parler de ce type d'évacuation.

13 Q. Avez-vous jamais appris que l'évacuation de Phnom Penh avait
14 été décidée de façon permanente... plutôt que d'une évacuation
15 temporaire? Vous a-t-on informé d'une telle décision?

16 R. Non, je n'en avais pas connaissance.

17 Q. Lors des réunions de mai 75, rappelez-vous... si on a discuté de
18 la question de monnaie et si celle-ci... une monnaie devait
19 circuler dans le pays ou pas?

20 [14.37.23]

21 R. Non, je n'ai pas entendu ce genre de discussions.

22 Q. Avez-vous entendu des discussions sur ce que devaient devenir
23 les pagodes et les moines du pays? Est-ce que c'était un sujet
24 abordé lors des réunions de mai 75?

25 R. Je n'ai pas entendu de telles discussions. Il n'y avait pas de

78

1 discussions sur ce sujet... on n'a rien entendu à ce sujet.

2 [14.38.30]

3 Q. Suite à la réunion des dirigeants à la pagode d'Argent, qui a

4 duré dix jours, rappelez-vous... s'il y a eu une réunion plus

5 importante par la suite avec la participation de cadres de tout

6 le pays, soit à l'institut Khmer-Soviétique soit au stade?

7 Avez-vous un souvenir d'une telle réunion?

8 R. Je ne m'en souviens pas.

9 Q. Pendant combien de temps avez-vous été... avez-vous occupé la

10 fonction de garde pour les dirigeants à partir de ces réunions de

11 mai 1975?

12 [14.40.05]

13 R. Lorsque Ieng Sary est arrivé de l'étranger, des invités

14 commençaient à arriver à partir du mois de mai. Et mes fonctions

15 consistaient à préparer l'arrivée des invités et non plus à

16 monter la garde.

17 Q. À quel moment avez-vous changé de fonction et cessé d'être

18 garde du corps pour les dirigeants pour commencer à assister Ieng

19 Sary dans les préparatifs au Ministère des affaires étrangères?

20 Est-ce que vous vous rappelez à quel moment, en 1975, vous avez

21 changé de fonction?

22 [14.41.02]

23 R. Oui, c'était à partir du mois de mai.

24 Q. Rappelez-vous... quand les dirigeants se sont installés dans le

25 bureau K-1?

1 R. D'après mes souvenirs, il y avait plusieurs endroits.
2 Il y avait K-3 et, plus tard, ils se sont déplacés à K-1. C'était
3 vers la fin de 1975.
4 M. LE PRÉSIDENT:
5 Merci, l'Accusation.
6 Merci, Monsieur le témoin.
7 C'est le moment de faire une pause.
8 Nous allons suspendre l'audience et reprendre à 15 heures.
9 Huissier d'audience, veuillez accompagner le témoin et le
10 raccompagner à la salle d'attente pour le représenter, ici, à 15
11 heures.
12 La Défense, vous avez la parole.
13 [14.42.50]
14 Me VERCKEN:
15 Merci beaucoup, Monsieur le Président.
16 Très rapidement, M. Khieu Samphan m'indique - et vous l'avez
17 peut-être remarqué comme moi - qu'il est pris de fortes quintes
18 de toux. Il a dû sortir pour tousser sans déranger le tribunal.
19 Il demande à pouvoir passer l'heure qui suit, jusqu'à la fin de
20 l'audience, dans la salle prévue à cet effet pour ne pas avoir à
21 se retenir de tousser en permanence et pouvoir suivre les débats
22 sans craindre de déranger le travail de la Chambre.
23 M. LE PRÉSIDENT:
24 La Chambre fait droit à cette requête.
25 Gardes de sécurité, veuillez raccompagner l'accusé à la cellule

80

1 de détention temporaire équipée de moyens audiovisuels.

2 L'audience est suspendue.

3 (Suspension de l'audience: 14h44)

4 (Reprise de l'audience: 15h00)

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Veuillez vous asseoir. Reprise des débats.

7 Avant de laisser la parole à la Chambre... la parole au procureur,

8 la Chambre souhaite rappeler à la défense de Khieu Samphan

9 qu'elle doit remettre le document par lequel Khieu Samphan

10 renonce à son droit au greffier de la Chambre le plus tôt

11 possible.

12 De même, la Chambre enjoint maintenant les services techniques

13 d'assurer le lien audiovisuel entre le prétoire et la cellule de

14 détention pour que Khieu Samphan puisse suivre les débats à

15 distance.

16 Le procureur a maintenant la parole.

17 [15.02.19]

18 M. LYSAK:

19 Merci, Monsieur le Président.

20 Q. Monsieur le témoin, vous serez heureux d'apprendre que j'ai

21 terminé de vous poser des questions à propos de l'endroit où les

22 dirigeants étaient là, et cetera, et nous apprécions beaucoup

23 votre patience alors que nous passons au travers de ces questions

24 très poussées.

25 J'aimerais maintenant que l'on parle de la période pendant

81

1 laquelle vous avez travaillé pour le Ministère des affaires
2 étrangères.

3 Tout d'abord, vous avez dit avoir commencé "aux" préparatifs pour
4 l'établissement du ministère dès mai 1975.

5 Pouvez-vous nous dire quand le ministère a commencé ses
6 activités?

7 [15.03.20]

8 M. ROCHOEM TON:

9 R. Comme il a déjà été rappelé, le Ministère des affaires
10 étrangères a commencé ses activités au mois de mai 1975, quand
11 Ieng Sary est revenu de l'étranger.

12 À partir du mois de mai 1975, le ministère devait recevoir des
13 invités sur une base hebdomadaire.

14 Il n'y a pas eu d'annonce officielle, mais j'avais la
15 responsabilité de m'occuper du palais des hôtes, c'est-à-dire du
16 bâtiment où l'on recevait les invités. Je m'occupais des services
17 de traiteurs.

18 Et j'étais déjà fortement engagé dans cette tâche à partir du
19 mois de mai 1975.

20 À la fin de l'année 75 ou au début de l'année 1976, le ministère
21 B-1 a été créé.

22 [15.04.38]

23 Q. Vous venez de parler de B-1. "B-1" était-il le code du
24 Ministère des affaires étrangères?

25 R. Oui, c'était le code du ministère et le service responsable de

82

1 l'accueil des invités étrangers.

2 Q. Quel poste occupiez-vous au ministère?

3 [15.05.40]

4 R. J'étais responsable... j'étais le chef de la section
5 d'administration de B-1. J'avais donc la responsabilité générale
6 de l'administration.

7 Q. Pouvez-vous nous dire quelles étaient vos... en quoi
8 consistaient vos responsabilités pour le Ministère des affaires
9 étrangères?

10 R. J'ai déjà dit que j'étais le chef du bureau de B-1. J'avais la
11 responsabilité générale du contrôle psychologique et
12 administratif du personnel.

13 Le service assurait aussi la supervision d'autres endroits au
14 pays comme Sihanouk, Serei Saophoan, Kampong Thom, Kampong Cham,
15 Kampong Chhnang. Il y avait des services où l'on avait établi des
16 maisons pour l'accueil des hôtes.

17 [15.07.23]

18 Q. Pendant la période où vous étiez responsable de
19 l'administration, qui était votre supérieur? À qui rendiez-vous
20 compte?

21 R. Om Ieng Sary était la personne qui avait la responsabilité
22 générale.

23 Q. Était-il le responsable le plus élevé au Ministère des
24 affaires étrangères?

25 R. Oui.

83

1 Q. Vous est-il possible de nommer d'autres cadres qui avaient des
2 responsabilités de gestion au ministère et qui rendaient compte à
3 Ieng Sary? Pouvez-vous nous dire qui étaient les autres chefs de
4 service au ministère?

5 R. Il y avait d'autres sections, par exemple, le service
6 diplomatique. M. Thuon (phon.) avait la responsabilité de ce
7 service. Le service des cuisines, c'était Sin (phon.) qui avait
8 la responsabilité. Et, les affaires politiques, c'est So Hong qui
9 était responsable.

10 [15.09.54]

11 Q. Combien de personnes en tout travaillaient au Ministère des
12 affaires étrangères?

13 R. À la fin de l'année 1978, il y avait plus de 1000 personnes
14 qui y travaillaient.

15 Q. Si l'on en revient à quand le ministère a été créé,
16 pouvez-vous dire comment les membres du personnel ont été
17 sélectionnés?

18 R. Pour les cadres, c'est le Bureau 870 qui s'occupait du choix
19 des membres du personnel de B-1.

20 Pour ce qui est du personnel en tant que tel, c'est om Ieng Sary.
21 C'est lui qui recommandait et qui faisait le recrutement.

22 Et c'est moi qui m'occupais des gens qui... ou qui disais aux gens
23 d'aller travailler dans les cuisines et à d'autres endroits.

24 M. LYSAK:

25 Monsieur le Président, j'aimerais montrer au témoin une copie de

84

1 sa première audition devant les cojuges d'instruction.

2 Il s'agit du document E3/24, connu avant sous D91/10.

3 Et j'aimerais lui montrer quelques extraits de ce procès-verbal,
4 en particulier...

5 Enfin, tout d'abord, ERN en anglais: 00223583; en khmer:
6 00204070; et, en français: 00503923.

7 Avec votre autorisation, j'aimerais remettre un exemplaire du
8 document au témoin et afficher les pages en question à l'écran.

9 [15.13.18]

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Merci, oui.

12 Huissier d'audience, veuillez remettre le document au témoin.

13 Me VERCKEN:

14 Monsieur le Président, je voudrais juste demander au procureur de
15 répéter l'ERN français pendant ce temps parce que je... enfin, il
16 n'a pas l'air de correspondre avec ce que j'ai en main. Merci.

17 M. LYSAK:

18 L'ERN en français est 00503923.

19 [15.14.21]

20 Me VERCKEN:

21 Excusez-moi, ça ne correspond pas avec les... aucune des deux
22 auditions du témoin. Pourriez-vous peut-être au moins donner, à
23 ce moment-là, la page de... même d'une autre version, anglaise, que
24 je puisse retrouver le passage? Merci.

25 M. LE PRÉSIDENT:

85

1 Oui, la parole est à la Partie civile.

2 Me SIMONNEAU-FORT:

3 En ce qui me concerne, c'est le bon numéro d'ERN en français. Et
4 c'est à la page 7, si ça peut aider mon confrère.

5 Me VERCKEN:

6 Merci.

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Je vous remercie, Maître.

9 La parole est à l'Accusation.

10 [15.15.21]

11 M. LYSAK:

12 Q. L'extrait de votre procès-verbal va comme suit - et je cite:

13 "À Borei Keila, il y avait des gens qui étaient venus de toutes
14 les zones. Le Ministère des affaires étrangères avait le droit de
15 choisir directement ses 'gens'. D'autres ministères sont aussi
16 allés à Borei Keila pour choisir. Le Bureau 870 avait choisi ces
17 gens dans les zones.

18 Et, au Ministère des affaires étrangères, c'était Ieng Sary qui
19 choisissait: d'abord, par classe; deuxièmement, par
20 qualifications; et, troisièmement, c'était des gens des anciennes
21 bases révolutionnaires."

22 [15.16.10]

23 Ma première question, Monsieur le témoin, est la suivante.

24 Vous avez dit que le Bureau 870 choisissait les gens dans les
25 zones et les faisait venir à Borei Keila et que le ministère

86

1 choisissait ensuite parmi ce groupe les membres de son personnel.

2 Pouvez-vous nous dire, tout d'abord: qu'est-ce que le Bureau 870?

3 Quand vous faites référence à "870", à quoi faites-vous

4 référence?

5 [15.16.52]

6 M. ROCHOEM TON:

7 R. C'est Pang qui s'occupait du Bureau 870, et lui recevait ses

8 instructions de om Pol Pot.

9 Ce bureau entraînait en contact avec d'autres zones, indiquait

10 combien de personnes étaient nécessaires et c'est Pang qui

11 choisissait... aidait à choisir ces gens pour les ministères.

12 Q. Avez-vous participé au choix de gens à Borei Keila qui, par la

13 suite, avaient été affectés à travailler au Ministère des

14 affaires étrangères?

15 R. Oui, j'ai participé personnellement à ce processus.

16 [15.18.03]

17 Q. Pouvez-vous nous dire vers quelle date vous êtes allé à Borei

18 Keila pour choisir des gens pour qu'ils puissent aller travailler

19 au Ministère des affaires étrangères?

20 R. C'est à partir de l'année 1977. Avant 1977, c'était le Bureau

21 870 qui choisissait les gens et me les envoyait... enfin, à moi et

22 à mon service "pour" la suite.

23 Q. Pour que j'aie bien compris, vous dites que cela a commencé...

24 que ce n'est qu'à partir de 1977 que vous avez pu aller à Borei

25 Keila pour choisir par vous-même des gens. Est-ce exact?

1 [15.19.26]

2 R. Oui.

3 Q. Dans l'extrait que je vous ai lu, vous dites que Ieng Sary
4 avait fixé les critères pour le choix de ces gens. Comment vous
5 a-t-il fait part de ces critères?

6 R. Il a fait référence aux documents écrits. Il me l'a dit
7 verbalement et m'a dit que le recrutement devait suivre les
8 instructions qui... que l'on retrouvait sur les documents écrits.

9 Q. D'où venaient ces documents? Était-ce des documents du
10 Ministère des affaires étrangères ou qui émanaient d'ailleurs?

11 R. Ces documents venaient du Bureau 870.

12 Q. Vous avez dit... dans votre audition devant les cojuges
13 d'instruction, vous avez dit que le premier critère était la
14 classe. Quelle était la classe, vous a-t-on dit, qui était
15 nécessaire pour travailler au Ministère des affaires étrangères?

16 [15.22.06]

17 R. La question de la classe... c'était des gens de la classe des
18 paysans pauvres qui n'étaient affiliés à aucun groupe, qui
19 avaient mené des travaux agricoles dans des terres peu arables.

20 Q. Vous a-t-on dit pourquoi il était important que les gens
21 proviennent d'une classe de paysans pauvres?

22 [15.23.05]

23 R. La classe des paysans pauvres et des ouvriers était, dans les
24 séances d'étude, "expliquée" comme étant la force principale de
25 la révolution. Et cela a été confirmé pendant les séances

88

1 d'étude.

2 Q. Quand vous êtes allé à Borei Keila pour choisir des gens pour
3 travailler au ministère, comment connaissiez-vous leurs
4 antécédents de classe? Avaient-ils dû écrire des biographies ou
5 avez-vous dû poser des questions à ces gens?

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 Monsieur le témoin, veuillez attendre, je vous prie.

8 La parole est à la défense de Ieng Sary.

9 [15.24.03]

10 Me KARNAVAS:

11 Je sais que ça peut sembler un peu technique, mais pourquoi ne
12 peut-on pas poser des questions simples plutôt que donner un...
13 faire un QCM au témoin pour qu'il puisse choisir ensuite?

14 "Comment est-ce que l'on a déterminé la classe?" Et, ensuite, le
15 témoin répond.

16 C'est suggestif. Je veux dire, si l'on permet aux gens de poser
17 des questions orientées, nous aussi, nous pouvons en poser alors.

18 Mais cela porte vraiment à confusion.

19 Peut-être que c'est une technique que l'Accusation trouve
20 amusante. Je ne trouve pas ça amusant du tout, et c'est la
21 mauvaise approche.

22 [15.24.51]

23 M. LYSAK:

24 Il n'y a absolument rien de suggestif dans ma question.

25 Le témoin peut nous répondre. On peut lui demander si ces témoins

1 (phon.) avaient des biographies.

2 Je ne pense pas que l'objection est appropriée et fondée. Le
3 témoin peut répondre à la question. Il n'y a absolument... je ne
4 lui ai pas suggéré ou soufflé de réponse dans ma question.

5 (Discussion entre les juges)

6 [15.25.44]

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 L'objection soulevée par la défense de Ieng Sary est non fondée
9 et n'est pas retenue.

10 Le témoin peut répondre à la question s'il s'en souvient. S'il a
11 oublié, le procureur peut la lui répéter. Ainsi, le témoin
12 comprendra bien la question qui lui est posée et pourra répondre.

13 M. LYSAK:

14 Q. Monsieur le témoin, souhaitez-vous que je répète ma question
15 ou vous en souvenez-vous?

16 [15.26.34]

17 M. ROCHOEM TON:

18 R. Ce serait sans doute mieux si vous me la répétiez.

19 Q. La question que je vous ai posée était la suivante: quand vous
20 êtes arrivé à Borei Keila, comment avez-vous su quels étaient les
21 antécédents de classe des gens qui y étaient... les gens que vous
22 deviez choisir pour aller travailler au Ministère des affaires
23 étrangères?

24 [15.27.13]

25 R. À Borei Keila, il y avait des résumés de biographie qui y

90

1 étaient. Donc nous devions entrer en contact avec les gens qui
2 conservaient ces documents.

3 Par la suite, on faisait venir la personne dont le nom
4 apparaissait dans chacune des biographies et l'on vérifiait si
5 cela répondait aux critères établis par les documents.

6 Donc, si la biographie de la personne correspondait à la personne
7 en question, ils étaient choisis pour aller travailler à B-1.

8 Et, en effet, les personnes qui travaillaient à B-1 devaient être
9 prêtes à travailler à l'étranger ou pouvaient être appelées à
10 être envoyées à l'étranger.

11 C'est pourquoi nous voulions nous assurer qu'ils aient une bonne
12 apparence physique, par exemple... enfin, bien bâtis et de grande
13 taille.

14 [15.28.45]

15 Q. J'aimerais maintenant passer à un autre sujet.

16 Pendant que vous travailliez au Ministère des affaires
17 étrangères, étiez-vous responsable, entre autres, de la livraison
18 du courrier et d'autres documents depuis le ministère à d'autres
19 personnes et organisations? Aviez-vous la responsabilité de la
20 livraison de documents?

21 [15.29.25]

22 R. Je n'ai pas bien saisi votre question. Pourriez-vous la
23 répéter, s'il vous plaît?

24 Q. Pendant que vous travailliez au Ministère des affaires
25 étrangères, aviez-vous, parmi vos responsabilités, la livraison

91

1 du courrier ou la livraison de documents pour Ieng Sary?

2 R. Vous parlez de documents envoyés à Ieng Sary?

3 Oui, évidemment, s'il y avait des documents émanant d'autres
4 bureaux, ils étaient communiqués à Ieng Sary.

5 Et j'ai moi-même eu une discussion avec lui par rapport au choix
6 du personnel, à savoir combien de personnes avaient été choisies
7 depuis telle ou telle zone.

8 Et, s'il était d'accord, ensuite, l'on passait à l'étape
9 suivante.

10 [15.30.33]

11 Q. Je pense qu'il y a eu un problème soit dans la formulation de
12 ma question ou dans l'interprétation de ce que je vous ai déjà
13 dit.

14 Laissez-moi vous répéter ma question. Je voulais savoir si vous
15 aviez la responsabilité de la livraison de lettres ou autres
16 documents que Ieng Sary préparait et voulait qu'ils soient
17 envoyés à d'autres personnes.

18 [15.31.13]

19 R. S'il me demandait de porter des documents au Bureau 870, je le
20 faisais. Et je les portais au chef de ce bureau, c'est-à-dire
21 Pang.

22 Q. Avez-vous porté des courriers ou des documents à d'autres
23 personnes ou à d'autres bureaux envoyés par Ieng Sary à des
24 destinataires en dehors de 870?

25 R. Concernant les documents envoyés par Ieng Sary que je livrais

92

1 à d'autres personnes, en dehors de Pol Pot, cela n'était pas très
2 fréquent.

3 S'il fallait envoyer des lettres ou des documents vers les bases,
4 toute cette correspondance devait transiter par le Bureau 870,
5 qui envoyait ensuite les documents vers les bases. Nous ne
6 "livrais" pas directement les courriers ni les documents aux
7 bases. Il fallait passer par le Bureau 870.

8 Q. Je vais maintenant aborder différentes personnes et différents
9 groupes.

10 Avez-vous livré des documents envoyés par Ieng Sary à Pol Pot?
11 [15.33.23]

12 R. S'il me demandait de porter un document à Pol Pot, c'est ce
13 que je faisais. Mais, en fait, ils travaillaient ensemble. Donc
14 ils pouvaient se contacter directement car, le soir, ils se
15 retrouvaient tous ensemble.

16 M. LYSAK:

17 Monsieur le Président, j'aimerais maintenant que le témoin se
18 réfère à une autre partie de son audition avec les juges
19 d'instruction.

20 Il s'agit du document E3/24, la même audition dont nous lui avons
21 fourni le procès-verbal il y a quelques instants.

22 Je me réfère à l'ERN, en khmer: 00204071; en anglais: 00223583;
23 et, en français: 00503923 à 24.

24 Et, si vous nous l'autorisez, nous aimerions le montrer à
25 l'écran.

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Allez-y.

3 [15.35.12]

4 M. LYSAK:

5 Q. L'extrait de votre audition dont j'aimerais vous parler,

6 Monsieur le témoin, est le suivant - et je cite:

7 "Le travail de messenger au sein du Ministère des... Ministère des
8 affaires étrangères, les lettres qui devaient être portées à Pol
9 Pot et aux différents ministères, c'était moi qui en étais en
10 charge. Je les portais aux chefs des ministères, tels que Pol Pot
11 et Son Sen. Des fois, il m'est arrivé d'attendre patiemment pour
12 récupérer les réponses."

13 Fin de citation.

14 Je comprends que vous venez de nous dire que Pol Pot et Ieng Sary
15 travaillaient ensemble. Mais, lorsque l'on vous demandait de
16 livrer des documents ou des lettres envoyés par Ieng Sary à Pol
17 Pot, où est-ce que vous vous rendiez pour porter un courrier à
18 Pol Pot?

19 [15.36.26]

20 M. ROCHOEM TON:

21 R. S'il y avait un document ou un courrier provenant du ministère
22 et si M. Ieng Sary me demandait de le livrer à Pol Pot, c'est ce
23 que je faisais. Ou bien, si c'était pour Son Sen, je... c'est ce
24 que je faisais - ou bien à Vorn Vet. C'était la même procédure
25 pour ces personnes que pour Khieu Samphan. C'était ainsi que cela

1 se faisait.

2 Q. Avez-vous personnellement livré des courriers à Pol Pot et à
3 Son Sen ou est-ce que vous les remettiez à l'un de leurs
4 assistants?

5 R. Suivant les instructions de Ieng Sary, s'il me disait de le
6 donner à l'assistant, c'est ce que je faisais. S'il me disait de
7 le lui livrer personnellement, à ce moment-là, je le lui
8 remettais en main propre.

9 Q. Où se trouvait Son Sen? Où alliez-vous pour remettre un
10 courrier à Son Sen? Pouvez-vous nous le dire?

11 [15.38.18]

12 R. Son Sen se trouvait régulièrement au Ministère de la Défense,
13 mais le Ministère de la Défense se trouvait à côté du Ministère
14 des affaires étrangères.

15 Q. Et je vous repose la même question concernant Pol Pot.
16 Si on vous demandait de livrer un courrier de Ieng Sary... et le
17 remettre en main propre à Pol Pot, où est-ce que vous vous
18 rendiez? Dans quel bureau?

19 R. Tout dépendait des instructions de Ieng Sary. S'il me disait
20 de le remettre à Pol Pot à K-3, alors j'allais à K-3. Donc s'il
21 me disait d'aller à K-1, j'allais à K-1 ou, parfois, à la pagode
22 d'Argent. Tout dépendait des instructions que Ieng Sary me
23 donnait.

24 Q. Merci.

25 À la même page de votre audition par le Bureau des cojuges

95

1 d'instruction, vous donnez également la réponse suivante.

2 On vous a demandé:

3 "Vous rappelez-vous si vous avez porté des messages à Ieng Sary
4 à... de Ieng Sary à Khieu Samphan?"

5 Réponse:

6 "Je lui en portais très souvent comme, par exemple, au moment où
7 l'on a préparé un plan avant qu'une délégation ne fasse une
8 visite aux zones."

9 Je vous pose la même question concernant Khieu Samphan. Lorsque
10 vous avez porté des messages de Ieng Sary à Khieu Samphan, où
11 est-ce que... où est-ce que Khieu Samphan "était-il" basé? Où se
12 trouvait son bureau?

13 [15.40.40]

14 R. Je portais des courriers à Khieu Samphan. Son bureau était au
15 bureau K-3. Il restait au bureau K-3.

16 Q. Avez-vous également porté des lettres à Khieu Samphan au
17 Bureau 870?

18 R. Le Bureau 870... en fait, les bureaux K-3 et K-1 faisaient
19 partie du Bureau 870. Parfois, je livrais des courriers aux deux
20 bureaux, à K-1 et à K-3, qui faisaient partie du Bureau 870.

21 [15.41.55]

22 Q. Dans la réponse que je viens de vous lire du procès-verbal de
23 votre audition, vous avez dit que l'un des exemples d'échanges de
24 correspondance entre Ieng Sary et Khieu Samphan, c'était pour
25 préparer l'arrivée d'une délégation ou une visite dans les zones.

96

1 Est-ce que parfois Ieng Sary et Khieu Samphan se rendaient
2 ensemble dans les zones?

3 R. Habituellement, ils échangeaient des messages lorsqu'une
4 délégation venait visiter le pays.

5 Par exemple, il y avait une délégation qui allait à Kampong Cham
6 et à Preah Vihear, et il a échangé des communications avec Khieu
7 Samphan pour prévenir la zone qui devait recevoir la délégation.
8 Mais Khieu Samphan n'y est pas allé. Seul Ieng Sary a accompagné
9 la délégation.

10 [15.43.33]

11 Q. Et est-ce que vous vous êtes déplacé avec Ieng Sary lorsqu'il
12 se rendait dans les zones ou dans les provinces?

13 R. Oui.

14 Q. Avec quelle fréquence Ieng Sary se rendait-il dans les zones?

15 R. D'après mes souvenirs, lorsqu'il y avait des délégations ou
16 des membres du corps diplomatique, à ce moment-là, il se
17 déplaçait. Mais ce n'était pas très souvent.

18 Q. Lorsque vous avez accompagné Ieng Sary dans les zones,
19 avez-vous observé la condition de la population qui se trouvait
20 dans ces zones?

21 [15.45.05]

22 R. Pendant que je me déplaçais avec lui, j'ai observé que les
23 gens que je voyais le long de ma route n'avaient pas l'air en
24 très bonne forme. Ils avaient l'air fatigué car ils devaient
25 construire des barrages et des canaux. À certains endroits, ils

1 ne mangeaient que du "bouilli".

2 Q. Merci de cette réponse.

3 Dans le premier passage de votre audition que je vous ai lu
4 concernant la livraison de documents, vous avez indiqué que,
5 parfois, vous attendiez pour récupérer des réponses soit écrites
6 soit verbales à ramener.

7 Est-ce que vous vous rappelez de moments, d'exemples, où vous
8 avez attendu pour recevoir... récupérer une réponse à destination
9 de Ieng Sary? Et, si oui, qui fournissait ces réponses aux
10 lettres de Ieng Sary?

11 [15.46.58]

12 R. Ce dont je me souviens, c'est que si la lettre était envoyée à
13 Pol Pot, Pol Pot lisait la lettre, apportait des annotations, et
14 puis renvoyait la lettre.

15 Dans le cas de Khieu Samphan, cela se passait de la même manière,
16 et également avec Nuon Chea et Son Sen.

17 Régulièrement, ces personnes écrivaient des notes sur ces
18 courriers, qui étaient rapportés à Ieng Sary par la suite.

19 [15.47.46]

20 Q. J'en viens maintenant à quelques questions concernant le
21 Bureau 870.

22 Lors de votre audition avec les juges d'instruction, le document
23 portant la cote E3/24... à la page, en khmer: 00200471; en anglais:
24 00223584; et, en français: 00503924.

25 J'aimerais attirer votre attention sur l'échange suivant:

1 Question:

2 "Avez-vous donné les lettres à Khieu Samphan de vos propres
3 mains?"

4 Réponse:

5 "Tout à fait. J'ai porté des lettres à Khieu Samphan en le
6 prévenant par téléphone à l'avance.

7 Très souvent, je le rencontrais et lui remettais les lettres en
8 main propre. Au cas où il n'était pas présent, je laissais les
9 lettres sur sa table.

10 Le Bureau 870 se trouvait à l'ambassade de la Russie actuelle."

11 Vous faites référence à un Bureau 870 qui se trouvait à l'endroit
12 de l'ambassade de Russie actuelle. Est-ce que c'était au même
13 endroit que le bureau K-1 ou est-ce que celui-ci était dans un
14 autre bâtiment?

15 [15.49.40]

16 R. J'ai déjà parlé du Bureau 870. Le Bureau 870, où se trouvait
17 Khieu Samphan, était "le" même endroit que les bureaux K-1 et
18 K-3. Et c'était à ces deux endroits que je le rencontrais.
19 Avant d'y aller, je lui téléphonais. S'il était absent, je
20 plaçais simplement le courrier sur son bureau.

21 Q. Et où se trouvaient le bureau K-1 et le bureau K-3?

22 [15.50.41]

23 R. Je ne me rappelle pas l'emplacement de K-3. Le paysage a
24 entièrement changé. Cela fait plus de trente ans. Cela se
25 trouvait proche des ambassades. Il y avait l'ambassade du Laos,

1 de Cuba et de la Yougoslavie. Et le bureau K-3 était à proximité
2 de ces ambassades.

3 Quant au bureau K-1, cela était situé le long de la rivière
4 Basak.

5 Q. Qui présidait le Bureau 870?

6 [15.51.45]

7 R. Au début, c'était bong Pang qui le présidait. Après la
8 disparition de Pang, Doeun a pris sa place et en était
9 responsable. Après la disparition de Doeun, om Khieu Samphan
10 était le responsable.

11 [15.52.13]

12 Q. Y avait-il une répartition des responsabilités au Bureau 870
13 entre les questions administratives et les questions d'ordre
14 politique?

15 R. Toute question concernant les visites d'invités dans les zones
16 ou à des endroits spécifiques... dans ces cas-là, il fallait
17 contacter le Bureau 870.

18 Q. Je voudrais vous lire un autre extrait de votre audition et
19 vous demander d'expliquer votre réponse.

20 Il s'agit du même document. L'ERN, en khmer: 00204071; en
21 anglais: 00223584; et, en français: 00503924.

22 Et voici ce que vous avez dit:

23 "Celui qui s'occupait du Bureau 870, c'était Pang. C'était lui
24 qui était le chef. Après la disparition de Pang, Doeun lui a
25 succédé pour un moment. Puis ce fut Khieu Samphan.

100

1 Pang était responsable de l'administration du Bureau 870.
2 Doeun était, lui, chargé du secteur politique.
3 C'était comme le cas de Hong, qui s'occupait du secteur politique
4 au bureau B-1.
5 Enfin, pour ma part, j'étais responsable de l'administration."
6 Pourriez-vous nous expliquer ce que signifie cette distinction
7 entre l'administration et le secteur politique?

8 [15.54.47]

9 R. J'aimerais expliquer à ce sujet concernant la distinction
10 entre la politique et l'administration..
11 Lorsqu'on parle de politique, cela signifie que, puisqu'il était
12 membre du Bureau 870, il devait présider les séances d'étude pour
13 les cadres.
14 Quant à l'administration, cela englobait les tâches quotidiennes,
15 et qui devait se rendre à tel endroit, et cetera. Et cela
16 relevait des questions administratives. Il en va de même pour les
17 questions de déplacement dans les zones.

18 Q. Comment avez-vous connu les responsabilités respectives de
19 Pang et de Doeun au Bureau 870?

20 [15.56.24]

21 R. En réponse à votre question - et comme je l'ai indiqué
22 auparavant -, Doeun s'occupait des questions politiques. Il
23 tenait des séances d'étude pour enseigner la politique. Par
24 exemple, il pouvait y avoir une session avec 100 participants ou
25 50 participants en fonction des besoins. C'est ainsi que cela

101

1 fonctionnait.

2 Et c'était la même chose lorsque j'étais à B-1, où bong Hong
3 était responsable de la politique et des séances d'étude, alors
4 que, moi-même, j'étais chargé de l'administration, de
5 l'hébergement, des affaires de cuisine, de l'accueil des hôtes.
6 Et ces tâches, c'était ça, l'administration.

7 [15.57.40]

8 Q. Vous nous avez dit il y a quelques minutes qu'après la
9 disparition de Doeun Khieu Samphan lui a succédé.
10 Rappelez-vous... à quel moment Doeun a disparu et a été remplacé
11 par Khieu Samphan?

12 R. D'après mes souvenirs, c'était probablement mi-1978. C'était
13 environ à ce moment-là.

14 Q. Comment avez-vous appris la disparition de Doeun et son
15 remplacement par Khieu Samphan? Comment l'avez-vous appris?

16 R. Je l'ai appris par om Ieng Sary. Il a dit que Pang avait été
17 muté, qu'il avait été remplacé par Doeun.

18 Et, lorsque Doeun "est" disparu, il m'a dit que Doeun serait
19 remplacé par Khieu Samphan et que je devais maintenant
20 communiquer avec Khieu Samphan.

21 [15.59.41]

22 Q. Avez-vous parlé directement à Khieu Samphan concernant ses
23 responsabilités au Bureau 870?

24 R. Je lui ai demandé quelles étaient ses responsabilités car je
25 voulais le savoir car je devais communiquer avec lui.

102

1 Q. Et que vous a-t-il dit?

2 R. Je ne me souviens pas des détails, mais je me souviens de
3 quelques éléments.

4 Par exemple, concernant les visites dans les zones, lorsque je
5 lui portais des courriers, il me disait qu'il les transmettrait
6 dans les zones et il me disait que je pouvais me charger de
7 l'arrivée des hôtes dans les zones.

8 [16.01.18]

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Merci, Monsieur le témoin.

11 Merci à l'Accusation.

12 Nous arrivons à l'heure de lever la séance.

13 Nous allons donc lever la séance et nous reprendrons le lundi 30
14 à 9 heures du matin.

15 Nous poursuivrons la déposition du témoin Rochoem Ton, et
16 l'Accusation poursuivra son interrogation.

17 Monsieur le témoin, votre déposition n'est pas terminée. Vous
18 devez vous présenter lundi 30 juillet 2012 ici, au prétoire.

19 Et l'avocat du témoin devra se présenter également.

20 Huissier d'audience, veuillez aider le témoin à rentrer chez lui
21 et faire en sorte qu'il revienne lundi matin à 9 heures.

22 Les gardes de sécurité, veuillez raccompagner les trois accusés
23 au centre de détention des CETC et les raccompagner au prétoire
24 le 30 juillet avant 9 heures du matin.

25 Concernant M. Ieng Sary, il devra venir ici, au prétoire.

103

1 L'audience est levée.
2 (Levée de l'audience: 16h02)
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25